



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le mercredi 27 mai 2020

Président : M. Pat Finnigan



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mercredi 27 mai 2020

• (1600)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à cette 12^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Nous avons ici une journée merveilleuse, et il semble bien que ce soit la même chose partout au Canada.

J'aimerais vous soumettre maintenant quelques règles à suivre pour le bon déroulement de la séance.

L'interprétation de cette vidéoconférence sera très semblable à celle qui se fait dans le cadre d'une réunion habituelle du Comité. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre la transmission du parquet et les versions française et anglaise. Lorsque vous prenez la parole, assurez-vous de sélectionner la langue dans laquelle vous comptez vous exprimer, et non le parquet. C'est très important, car nous réduirons ainsi le nombre de fois où nous devrons nous interrompre parce que l'interprétation est inaudible pour nos participants. Nous pourrions de cette manière optimiser le temps consacré aux échanges avec nos témoins.

Je demanderais à nos témoins de bien vouloir nous faire un signe pour nous indiquer qu'ils ont compris la façon de procéder. Je crois que ça va pour tout le monde. Merci beaucoup.

Je vous rappelle aussi qu'avant de parler, vous devez attendre que je vous nomme. Lorsque vous êtes prêt à prendre la parole, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro.

[Français]

Comme je viens de le faire, il faut appuyer sur le bouton du canal de la langue pour passer au français. Assurez-vous que votre microphone est éteint lorsque vous ne parlez pas.

Nous sommes maintenant prêts à commencer et je souhaite la bienvenue à nos témoins à la séance d'aujourd'hui.

[Traduction]

Je souhaite d'abord la bienvenue aux deux représentants de l'Association des champignonnistes du Canada, M. Ryan Koeslag, vice-président exécutif et directeur général; et Mme Janet Krayden, experte en main-d'œuvre.

Bienvenue également à M. Cyr Couturier, président, et à Mme Portia MacDonald-Dewhirst, directrice générale, qui représentent le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. Nous sommes heureux de vous revoir.

Nous accueillons aussi deux porte-parole de l'organisme F.A.R.M.S. (Foreign Agricultural Resource Management Services), soit M. Ken Forth, président — et la connexion audio semble fonc-

tionner de son côté — et Mme Sue Williams, directrice générale de CanAg Travel Services. Je crois toutefois qu'il y a un problème sonore pour ce qui est de Mme Williams. Si l'équipe technique n'est pas en mesure d'apporter les correctifs nécessaires, nous ne pourrions malheureusement pas l'entendre.

Je vais d'abord céder la parole aux représentants de l'Association des champignonnistes du Canada.

Vous disposez d'une période de sept minutes que vous pouvez partager entre vous pour nous présenter vos observations préliminaires. À vous la parole.

M. Ryan Koeslag (vice-président exécutif et directeur général, Association des champignonnistes du Canada): Je vais commencer pour ensuite céder la parole à Mme Krayden.

Merci de nous permettre de nous exprimer au nom de l'industrie canadienne du champignon.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, nous comparaissons devant vous aujourd'hui alors que nous sommes très inquiets. Nous sommes rendus à la fin mai. La pandémie a débuté en mars, et nous luttons encore pour que nos producteurs de champignons puissent avoir accès à ne serait-ce qu'un seul programme de soutien. Nous sommes vivement préoccupés par le manque de financement pour les agriculteurs dans leur combat contre la COVID-19.

Nous avons absolument besoin d'un financement de toute urgence. Depuis le début mars, nos exploitations ont dû engager d'importantes dépenses dans le contexte de la pandémie, en plus de perdre de larges parts de marché. On ne cesse de leur répéter que leur industrie est essentielle, mais nos producteurs n'ont pas encore reçu un traître sou.

Je tiens à préciser que nos exploitations champignonnières n'ont pas pu bénéficier du montant de 50 millions de dollars offert pour la mise en quarantaine des travailleurs étrangers temporaires, parce que nos travailleurs ne sont pas saisonniers et qu'ils sont déjà au Canada. Lorsque des exploitations agricoles doivent agrandir leurs installations de logement pour assurer la distanciation physique de travailleurs étrangers temporaires qui sont déjà au pays, ces coûts ne sont pas couverts.

Il y a aussi les 40 millions de dollars pour les excédents alimentaires. Cela ne fonctionne pas non plus pour nous, car nous avons réduit considérablement notre production après la quatrième semaine pour éviter d'avoir à jeter des champignons. En outre, ce programme s'applique uniquement à la production excédentaire depuis la fin avril.

Pour ce qui est de la transformation alimentaire, l'aide financière au titre des coûts liés à la COVID-19 est offerte en priorité à l'industrie des viandes, et le programme n'est pas encore pleinement mis en œuvre.

La provenance de l'aide financière nous importe peu, mais toujours est-il que nous n'avons encore rien reçu et que nous nous approchons du moment où ce sera peut-être trop peu, trop tard.

Depuis le début de la pandémie, les exploitations champignonnières ont dû mettre en place des mesures coûteuses en puisant à même leurs propres réserves. Parmi ces mesures, notons l'équipement de protection individuelle, les cloisons en plexiglas, l'agrandissement des installations de logement, l'ajout de trajets pour le transport des employés, les horaires de travail décalés pour permettre la distanciation et la surveillance à exercer aux fins des directives sanitaires. Au total, on estime à plus de 250 000 \$ par semaine le coût de ces mesures pour l'industrie du champignon. L'une de nos exploitations a ainsi dépensé près de 100 000 \$ en un seul mois, celui de mars, pour protéger ses employés et empêcher la propagation de la COVID-19. Tout cela sans compter les pertes de production que nous continuons de subir. Vous trouverez dans notre rapport détaillé des informations plus précises au sujet de ces coûts.

L'estimation des besoins de l'Association des champignonnistes du Canada a été prise en compte dans la demande de la Fédération canadienne de l'agriculture qui se chiffrait à plus de 2,6 milliards de dollars, soit beaucoup plus que les 252 millions de dollars octroyés par le gouvernement.

Les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ne fonctionnent pas pour les fermes champignonnières et les serres. C'est notamment le cas du programme Agri-stabilité qui est devenu sans intérêt pour nos secteurs qui ont intensifié leur production et leurs exportations vers les États-Unis. Le gouvernement doit revoir son plafond de 3 millions de dollars en prenant en considération l'ampleur de nos opérations. Si une exploitation champignonnière doit subir des pertes de l'ordre de 30 % pour obtenir un paiement et que ce paiement est plafonné à 3 millions de dollars, ce n'est pas ce programme qui va lui éviter la faillite.

En outre, lorsqu'une exploitation a procédé à une expansion majeure au cours de l'année précédente et que sa meilleure année et sa moins bonne sont exclues aux fins du calcul du paiement, l'écart entre sa situation nouvelle après l'expansion et le calcul du paiement à partir d'une moyenne est trop grand pour que le programme lui soit de quelque aide que ce soit. Le gouvernement devrait revoir et supprimer cette méthode dite de la moyenne pondérée.

En fin de compte, le gouvernement a mis en œuvre toutes les mesures imaginables pour réduire les paiements aux agriculteurs pendant la pandémie de COVID-19. Les plafonds, les moyennes pondérées et les marges de référence sont autant de moyens utilisés pour interrompre ou diminuer les paiements. Au lieu de nous tendre une main secourable, on nous entraîne dans une coûteuse valse hésitation qui est loin de rendre service à nos agriculteurs.

Nous avons une question à poser à votre comité. Qu'entend-on exactement par « essentiel »? Il est injuste qu'un secteur essentiel comme le nôtre dont le Canada ne peut pas se passer soit aux prises avec toutes ces difficultés qui menacent sa survie et qu'on lui demande d'assumer la totalité du fardeau pendant une période de trois mois, alors même que des paiements sont acheminés à une vitesse record vers tant d'autres secteurs de l'économie. Bien que les provinces qualifient également notre secteur d'« essentiel », très peu

d'entre elles ont intégré l'agriculture à leurs stratégies pour les services essentiels, si bien qu'aucune des mesures d'aide prévue n'est destinée aux entreprises ou aux travailleurs du secteur agricole.

Les temps sont durs pour tout le monde, et il y a tout lieu de se demander, vu la façon dont le gouvernement, au-delà des belles paroles, traite les services essentiels s'il croit vraiment que les exploitations agricoles et le secteur de l'approvisionnement alimentaire en font partie.

Notre seconde requête concerne le soutien à obtenir du ministère de l'Immigration en vue de faciliter le recours aux travailleurs étrangers temporaires formés dans le secteur agricole qui sont déjà au Canada. Il faut notamment apporter des modifications au Programme-pilote sur l'agroalimentaire qui vient d'être annoncé pour éliminer les coûts requis pour la vérification d'un équivalent au diplôme d'études secondaires. Nous ne réclamons pas l'élimination de l'exigence d'un diplôme d'études secondaires, mais plutôt la suppression des sommes à payer à un consultant pour vérifier que cette exigence est remplie durant la pandémie de COVID-19.

● (1605)

Avant de laisser la parole à Mme Krayden, je dois mentionner qu'il y a un secteur dans lequel le gouvernement est très actif, et c'est celui des inspections surprises de Service Canada. Nous sommes favorables à de telles inspections et nous voulons que tous les travailleurs soient traités équitablement, mais des agriculteurs ont notamment signalé qu'on leur avait demandé de produire des documents pendant les longues fins de semaine. On obligeait ainsi leur personnel, qui doit déjà mettre les bouchées doubles au quotidien pour garder l'exploitation à flot, à faire des heures supplémentaires pour répondre à ces demandes liées au programme des travailleurs étrangers temporaires. Cela s'est traduit encore là par des coûts additionnels et un fardeau plus lourd sur les épaules de ces producteurs sans aucune aide du gouvernement jusqu'ici.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Krayden.

Mme Janet Krayden (experte en main-d'oeuvre, Association des champignonnistes du Canada): Merci, monsieur Koeslag.

Nous voulons vous faire savoir aujourd'hui que les stocks de masques N95 de bon nombre de nos exploitations seront épuisés d'ici deux semaines. Ces masques se vendent maintenant à un prix pouvant atteindre 10 \$ l'unité. On pouvait se les procurer auparavant à nettement moins d'un dollar chacun. On parle donc d'une inflation de 1 000 %.

Les masques N95 sont confisqués à la frontière. L'Inde ne nous en envoie plus, et ceux qui sont fabriqués en Chine sont défectueux. Si les masques N95 n'offrent pas la protection nécessaire au personnel de la santé, il en va de même pour les travailleurs de nos champignonnières. Nous avons besoin de ces masques pour assurer leur sécurité même avant la pandémie, car il faut protéger nos travailleurs des spores de certaines variétés de champignons.

Nous prions le gouvernement du Canada de faire de l'agriculture sa priorité numéro 2 et de bien vouloir nous intégrer au processus d'approvisionnement pour ces équipements. Toutes les mesures de soutien prévues pour les agriculteurs au titre des équipements de protection individuelle accusent du retard. Quelques programmes provinciaux commencent à peine à être mis en œuvre, trois mois après le début de la pandémie. En Ontario, le nouveau Programme de protection au travail pour le secteur agroalimentaire, une mesure fédérale-provinciale conjointe dotée d'un budget de 2,25 millions de dollars, prévoit un maximum de 7 500 \$ par exploitation agricole constituée en société. Vous pouvez constater comme moi que ce financement ne nous mènera pas très loin avec une inflation du prix des masques de l'ordre de 1 000 %.

• (1610)

Le président: Merci, madame Krayden. Malheureusement, vos sept minutes sont écoulées, et je dois donner la parole à nos prochains témoins.

Nous allons donc entendre au cours des sept prochaines minutes Mme Dewhirst ou M. Couturier du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture.

Mme Portia MacDonald-Dewhirst (directrice générale, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture): Merci de nous donner l'occasion de contribuer à votre étude. Je suis la directrice générale du Conseil. Notre exposé va porter principalement sur la nécessité d'établir une stratégie nationale afin d'assurer un approvisionnement en main-d'œuvre stable à l'industrie pendant la pandémie et par la suite.

Voilà plus d'une décennie que nous nous penchons sur les besoins en main-d'œuvre du secteur agricole au Canada. Les recherches montrent clairement qu'il est impossible pour l'industrie de continuer à produire des aliments sains à prix abordable pour les Canadiens...

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Pardonnez-moi de vous interrompre, madame MacDonald-Dewhirst.

Monsieur le président, est-ce que nous pourrions prendre une petite pause? Nous n'entendons pas bien l'interprétation. Je pense que la témoin devrait approcher son micro.

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: D'accord.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous réessayer?

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: Oui.

Comme les recherches le démontrent clairement, l'industrie ne pourra pas continuer à produire des aliments sains et abordables pour les Canadiens et pour les consommateurs du reste de la planète si elle ne peut pas s'assurer l'apport de travailleurs capables d'accomplir les tâches requises.

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir encore davantage cette nécessité en confirmant qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Nous devons chercher des solutions systémiques à long terme afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre qui ne cessent d'accabler le secteur de l'agriculture. Selon les recherches sur le marché du travail que nous avons menées, les taux de postes vacants dans le secteur peuvent aller jusqu'à 10 %, ce qui est nettement plus élevé que dans d'autres industries. Cette incapacité à pourvoir les postes offerts n'est pas sans conséquence; elle se traduit par des pertes de

revenus découlant des ventes atteignant annuellement près de 3 milliards de dollars pour les entreprises du secteur alimentaire seulement.

En plus des pertes financières, l'impossibilité pour les agriculteurs de pourvoir tous leurs postes vacants en faisant appel à des travailleurs canadiens ou étrangers est une grande source de stress et de complications pour tout le secteur de la production alimentaire au Canada.

Comme vous le savez, des travailleurs étrangers viennent prêter main-forte dans nos exploitations agricoles lorsqu'il est impossible de trouver des Canadiens pour remplir les postes à pourvoir. Bien que quelque 60 000 travailleurs étrangers viennent ainsi au pays chaque année, des dizaines de milliers de postes demeurent vacants. Selon les plus récentes estimations, le nombre de postes laissés vacants pourrait atteindre 123 000 en 2029.

Les entreprises incapables de pourvoir les postes vacants s'exposent à des pertes de production et à un stress indu. Des propriétaires doivent annuler leurs plans d'expansion et d'autres sont nombreux à quitter carrément le secteur de la production alimentaire. Il est déjà difficile en temps normal pour une exploitation agricole de pourvoir compter sur un effectif complet de travailleurs. Les choses se compliquent encore davantage pendant une pandémie. La crise actuelle a toutefois démontré que le secteur de la production alimentaire fait partie de l'infrastructure essentielle de notre pays, et qu'il est absolument primordial pour chacun de nous que les producteurs puissent continuer à fonctionner efficacement, même en pleine crise sanitaire à l'échelle planétaire.

On s'attend à ce que les entreprises du secteur alimentaire puissent poursuivre leurs activités pendant la pandémie et elles ont été désignées, Dieu merci, comme des lieux de travail essentiels afin que les Canadiens puissent continuer à consommer des fruits, des légumes, de la viande, des produits laitiers et des céréales produits chez nous. Il n'a pas cependant été chose facile pour l'industrie et le gouvernement de permettre la poursuite des activités agricoles étant donné les graves pénuries de main-d'œuvre avec lesquelles l'industrie devait déjà composer et les défis uniques qu'elle doit relever quant à la gestion de ses effectifs.

La crise de la COVID-19 nous a démontré à quel point il pouvait être complexe de protéger la santé publique pendant une pandémie, mais nous a également fait comprendre qu'il était tout aussi ardu et important de parvenir à gérer les problèmes de main-d'œuvre de notre industrie. La crise a assurément mis en lumière la nécessité de s'employer activement à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qui touchent depuis trop longtemps l'ensemble du secteur et l'empêchent de fonctionner au maximum de ses capacités. Il est de toute évidence nécessaire d'élaborer une stratégie nationale pour stabiliser l'apport de main-d'œuvre et la production alimentaire pendant la pandémie et par la suite.

Je vais maintenant céder la parole à M. Couturier.

M. Cyr Couturier (président, Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture): Merci de nous avoir invités à prendre part à cette réunion.

Il est bien évident que la crise actuelle est synonyme pour les employeurs d'une incertitude accrue relativement à leur capacité de trouver les travailleurs dont ils ont besoin. Ils ne savent pas trop à quoi s'en tenir quant au mode de fonctionnement à adopter durant la pandémie et se demandent s'ils pourront faire venir leurs travailleurs étrangers au Canada assez rapidement. Une grande partie de leurs décisions touchant l'ensemencement et le déclenchement des activités de production sont rendues plus complexes par une longue liste d'inconnues. Les agriculteurs ne savent toujours pas sur combien d'employés ils pourront compter cette année, car ils ignorent à quel moment les travailleurs étrangers pourront arriver au pays, si tant est qu'ils puissent effectivement venir. Ils se demandent par ailleurs si l'absentéisme ne va pas augmenter chez les travailleurs canadiens et étrangers en raison de mesures financières comme la Prestation canadienne d'urgence, des directives des autorités de la santé publique qui encouragent les gens à rester à la maison et des stocks limités d'équipement de protection individuelle — un problème dont on vient de vous parler. Ils ne savent pas s'il sera possible pour eux d'intéresser de nouveaux travailleurs, comme les étudiants, à joindre les rangs de l'industrie pendant une pandémie et de les convaincre de rester pendant toute la saison. Ils ignorent en outre dans quelle mesure les perturbations de la chaîne de valeur auront un impact sur leurs activités.

En plus de tout cela, les employeurs peinent à se tenir au fait des nouvelles normes de travail qui ne cessent d'évoluer. Une longue liste d'agences gouvernementales aux paliers fédéral, provincial et local leur ont fait part de leurs attentes. Tout en se familiarisant avec les nouvelles règles et pratiques recommandées, les employeurs doivent assurer la protection de leur personnel en répondant directement aux préoccupations de leurs employés en matière de santé et sécurité et en précisant bien les règles relatives aux nouveaux arrangements de travail qui touchent notamment la distanciation physique, les équipements de protection individuelle, le logement, les déplacements et les sorties.

Il est certes nécessaire d'appuyer les employeurs de l'industrie qui ont des mesures difficiles à prendre pour la gestion de leurs ressources humaines. C'est ce que notre conseil s'emploie à faire depuis le début de la pandémie en se rendant accessible à toutes les exploitations agricoles au pays. Tout cela est très complexe pour l'ensemble des agriculteurs qui essaient encore d'y voir clair.

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada a démontré son engagement à tenir des consultations, à assurer la coordination requise et à prendre les mesures nécessaires pour régler les besoins urgents de main-d'œuvre. Des mécanismes plus efficaces ont été mis en place pour assurer le lien entre l'industrie et le gouvernement. Nous voulons maintenant nous appuyer sur l'excellent travail accompli à ce chapitre pour élaborer une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre prévoyant des activités à plus long terme en vue d'intensifier les consultations et d'améliorer l'apport en main-d'œuvre et en compétences.

Le moment est venu de faire le nécessaire pour que notre système de production alimentaire demeure opérationnel pendant la crise et par la suite, et afin qu'il soit en bonne posture pour surmonter les pénuries de main-d'œuvre qui freinent sa croissance depuis trop longtemps. Il convient pour ce faire de consacrer le temps, les ressources et l'attention nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la main-d'œuvre. Il est temps de prêter une oreille attentive aux différentes recommandations formulées dans les rapports de tous ces comités et autres instances qui se sont penchées sur ce grave problème de main-d'œuvre.

Ainsi, la Table sectorielle de stratégies économiques sur l'agroalimentaire propose des recommandations prioritaires pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre à long terme qui vont dans le sens de celles mises de l'avant par la RBC, le Conference Board du Canada, notre conseil, le comité HUMA, le groupe de travail national sur la main-d'œuvre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et le rapport Barton. Tous ces rapports mettent l'accent sur la nécessité de mener une action stratégique et coordonnée en vue de réaliser trois grands objectifs: continuer à suivre l'évolution des quantités grâce à des données et des analyses de qualité sur le marché du travail; accroître l'apport de main-d'œuvre en facilitant l'accès aux travailleurs étrangers temporaires et en incitant des Canadiens à s'intéresser au travail agricole; et améliorer les connaissances et les compétences au sein de l'industrie en assurant le perfectionnement des travailleurs et l'amélioration des compétences des employeurs pour la gestion des ressources humaines.

Notre conseil appuie les efforts déployés par les provinces dans ces différents secteurs, mais l'absence d'une approche nationale se fait toujours sentir.

• (1615)

Le président: Merci, monsieur Couturier. Je vais devoir vous interrompre.

C'est maintenant au tour des représentants de l'organisme Foreign Agriculture Resource Management Services.

Monsieur Forth, si vous voulez présenter votre déclaration préliminaire, vous disposez de sept minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Ken Forth (président, Foreign Agricultural Resource Management Services): Il ne fait aucun doute que le milieu agricole ontarien et canadien n'oubliera jamais le mercredi 18 mars, à 12 h 1, moment qui a marqué la fermeture des frontières canadiennes aux non-résidents, et en particulier aux travailleurs agricoles dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Cette nouvelle a été dévastatrice pour les intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et a causé un énorme stress qui est toujours présent dans le milieu agricole.

Du début de la semaine du 16 mars jusqu'à la troisième semaine de mai, c'est considéré comme la période de pointe pour l'arrivée de travailleurs agricoles saisonniers en Ontario. L'arrivée de plus de 8 700 travailleurs était déjà prévue. Les vols étaient organisés, les pays d'origine s'occupaient de la documentation des travailleurs saisonniers, les exploitants agricoles se préparaient à leur arrivée et les travailleurs se préparaient à quitter leur famille pour une autre saison.

Du jour au lendemain, tout s'est arrêté. Les lignes téléphoniques ne dérougissaient pas. Les exploitants agricoles se demandaient où se trouvaient les travailleurs et s'ils arriveraient à temps pour la plantation de légumes du printemps, la taille des arbres fruitiers, la récolte des asperges et la mise à l'ombre du ginseng, de même que pour la production en pépinière et la production de fleurs, dont la demande est toujours forte. Au cours des jours qui ont suivi, les frontières ont été fermées à presque tous les pays d'origine des travailleurs agricoles. Les médias sont rapidement devenus le point central de la journée de chacun.

Heureusement pour tous les intervenants, on a rapidement annoncé qu'une exemption au titre de l'exemption spéciale était approuvée pour que les travailleurs agricoles temporaires non résidents puissent entrer au Canada. Toutefois, les exploitants agricoles ont dû agir rapidement pour respecter les obligations qui étaient maintenant imposées aux exploitants agricoles et aux travailleurs temporaires.

Voici les obligations des exploitants agricoles: premièrement, surveiller toutes les personnes pour la détection du virus; deuxièmement, faciliter l'isolement conformément aux exigences de santé publique; troisièmement, respecter les normes minimales lorsqu'un logement est fourni, assurer l'éloignement physique, soit favoriser le maintien d'une distance de deux mètres et veiller à ce que les personnes qui sont en auto-isolement soient séparées de celles qui ne le sont pas; quatrièmement, éviter tout contact avec des personnes âgées; cinquièmement, fournir de l'équipement de protection individuelle, soit des masques, des gants et des thermomètres, de même que tout matériel nécessaire pour la désinfection et le nettoyage réguliers des surfaces et assurer l'accès à du savon et à de l'eau pour le lavage de mains et à du désinfectant; et sixièmement, soutenir les efforts visant à limiter la propagation du virus durant la période d'isolement de 14 jours et après cette période.

En ce qui concerne le ministère de la Santé, les bureaux de santé publique de l'Ontario jouent un rôle énorme dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers en effectuant des inspections du logement tous les huit mois, ce qui contribue à l'intégrité et au succès du programme. Les exploitants agricoles ont compté sur les bureaux de santé publique pour s'assurer qu'ils respectaient les lignes directrices sur le virus, de même que les lignes directrices qui ont été énoncées par le ministre de la Santé et ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées fédérales.

Des solutions partielles ont été mises en œuvre, et il s'agit de veiller à ce que chacun respecte les règles.

Les exploitants agricoles devaient prévoir une période d'isolement de 14 jours pour tous les travailleurs agricoles fraîchement arrivés. Il fallait entre autres examiner de près les plans de logement pour les réorganiser, au besoin, afin qu'ils répondent aux lignes directrices. Pour favoriser l'éloignement social, les lits ont été éloignés davantage les uns des autres. Dans certains cas, des cloisons ont été installées. Des chambres d'hôtel ont été louées.

Comme je l'ai déjà dit, ils devaient acheter des nettoyeurs et des masques.

Une entente a été conclue avec les exploitants agricoles au sujet de l'approvisionnement alimentaire après la période de 14 jours d'auto-isolement. Un certain nombre d'employeurs agricoles ont pris des dispositions pour que les denrées soient ramassées ou livrées afin que les travailleurs agricoles n'aient pas à se rendre dans les épiceries locales. Les travailleurs ont été informés que l'entente était volontaire et qu'ils avaient l'option de changer le processus. On a constaté que les travailleurs agricoles comprennent généralement les avantages et les inconvénients de quitter l'exploitation agricole fréquemment. Il convient également de souligner que la population ontarienne en général n'aime plus voir des travailleurs étrangers se rendre dans les épiceries. En fait, le comportement des Canadiens dans certains magasins d'alimentation est assez pathétique, mais c'est ce qui se passe aujourd'hui.

On a réfléchi à des solutions pour l'équipement agricole et aux meilleurs moyens de respecter les principes d'éloignement. Des exploitants agricoles ont installé des panneaux en plexiglas et d'autres cloisons pour les travailleurs qui utilisent des planteuses et lorsqu'ils sont plus près les uns des autres. Cette mesure modeste est énorme si l'on considère qu'elle permet aux gens de se protéger lorsqu'une personne tousse ou éternue.

Les exploitants agricoles doivent surveiller les travailleurs agricoles quotidiennement et produire un plan pour retirer et mettre en quarantaine tout travailleur qui présente des symptômes du virus, ce qui inclut aviser le bureau de santé publique.

Ils doivent respecter la directive d'éloignement dans la mesure du possible durant les heures de travail et fournir des masques, des lunettes et des écrans faciaux. Ils doivent agir concernant des mises à jour que notre bureau leur envoie sur le virus.

En termes simples, ces mesures coûtent cher aux producteurs, et personne ne nous a aidés à cet égard.

La santé et la sécurité des Canadiens et des travailleurs saisonniers et temporaires au Canada demeurent une priorité. Les exploitants et les travailleurs agricoles savent qu'ils ont l'obligation de rester sous une supervision stricte pendant toute la durée de l'emploi.

Bien que le virus continue de se manifester, la chaîne d'approvisionnement alimentaire reste viable grâce aux relations de longue date entre le Canada et les pays sources.

• (1620)

En définitive, il faut que le gouvernement nous appuie dans cette situation s'il veut que l'approvisionnement alimentaire soit stable. Les agriculteurs du pays ont essentiellement été laissés à eux-mêmes. L'aide à l'agriculture a considérablement diminué. Le Canada urbain aime parler du programme Agri-stabilité. Il ne fonctionne tout simplement pas et n'a jamais fonctionné. Il faut qu'on nous soutienne si l'on veut que le Canada ait un approvisionnement alimentaire.

Je vous remercie beaucoup de votre temps.

Le président: Merci, monsieur Forth.

Nous passons maintenant aux questions, et c'est Mme Rood qui commence.

Allez-y, madame Rood. Vous disposez de six minutes.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Forth, j'aimerais parler du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Pourriez-vous nous donner une idée de la situation actuelle, du nombre de postes qui ne sont pas occupés actuellement par des travailleurs qui ne sont pas encore arrivés et du nombre de travailleurs prévu à ce moment-ci?

• (1625)

M. Ken Forth: À l'heure actuelle, 13 438 travailleurs agricoles saisonniers sont arrivés en Ontario. Je suis désolé; il s'agit du nombre de travailleurs de l'an dernier. Cette année, 10 964 travailleurs sont arrivés, ce qui représente essentiellement 81,6 % du nombre de travailleurs prévu.

En général, pour l'ensemble des programmes des travailleurs étrangers temporaires que nous administrons, dont le volet agricole, nous avons accueilli 16 474 travailleurs cette année. L'an dernier, nous en avons accueilli 19 087, de sorte que pour les trois programmes combinés, nous en sommes à 86,3 % du nombre prévu.

Mme Lianne Rood: Très bien. Merci.

Vous avez mentionné que l'industrie vit un énorme stress en raison de la pénurie de main-d'œuvre, surtout dans le secteur des fruits et légumes. Vous avez parlé de fruits et légumes, et je crois comprendre que vous êtes vous-mêmes un producteur de légumes. Pouvez-vous nous donner une idée de...? Nous avons entendu dire que certains de ces agriculteurs réduisent leur production d'au moins 25 %, en partie parce que peu de travailleurs saisonniers sont arrivés. Le facteur temps est important, car ils ne sont pas arrivés à temps, et peut-être que certains agriculteurs n'ont pas encore fait la plantation. De plus, je sais que la récolte et la question de l'arrivée de travailleurs créent une grande incertitude.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et nos travailleurs qualifiés, comment les choses se passeront-elles, d'après vous, dans l'industrie durant la plantation, qui se poursuit, de même que pour la récolte?

M. Ken Forth: Nous savons que pour des produits comme les asperges, nous prévoyons une perte de 50 % cette année parce que les travailleurs n'ont pas pu arriver à temps. Certains des maraîchers qui produisent chaque année ont réduit leur production de 25 % parce qu'ils ont peur de ce que sera la situation du marché. Dans bien des cas, les restaurants ne sont plus ouverts. Que fera-t-on de toute cette nourriture? De plus, il y a le fait que nous manquons de main-d'œuvre dans une proportion pouvant aller jusqu'à 20 %, et ils ont donc réduit leur production.

Les autres, qui ne peuvent pas réduire leur production, ce sont ceux qui cultivent des asperges, des fraises, des fruits de verger, des raisins, etc. Ils font les choses de la façon la plus efficace possible, mais bon nombre de personnes craignent de cultiver leurs produits et de se retrouver sans travailleurs pour la récolte. Si quelqu'un pense que l'année prochaine sera meilleure, je peux lui dire que si une telle situation dévastatrice se produit sur une exploitation, il n'y aura pas de prochaine année.

Mme Lianne Rood: Merci.

Le gouvernement a mis en place ce programme qui consiste à verser aux employeurs une aide de 1 500 \$ par travailleur étranger pour les aider à couvrir les coûts de la quarantaine. Est-ce que des agriculteurs vous ont dit avoir reçu cet argent? J'ai entendu dire qu'ils sont heureux que de l'argent leur soit offert, mais certains des coûts par travailleur, s'il loge à l'hôtel, sont de 3 000 à 4 000 \$.

Pouvez-vous nous dire où en sont les choses, si les agriculteurs ont reçu cet argent?

M. Ken Forth: J'ai entendu dire que certaines personnes avaient de la difficulté à y accéder, mais personne ne m'a dit avoir reçu de l'argent. Toutefois, il est encore tôt. Nous nous attendons encore à ce que cela se produise. La ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire m'a téléphoné avant l'annonce. Elle m'a dit que c'était 1 500 \$, et je l'ai grandement remerciée. Ensuite, Agriculture Canada est intervenu, et il y a toutes sortes de stipulations.

Ce n'est pas ce qu'on nous a dit, et l'autre jour, des représentants d'Agriculture Canada nous ont répété au téléphone qu'il s'agissait d'une manne. Eh bien, sur le montant de 1 500 \$, au moins 1 000 \$

correspondent au salaire que nous devons payer pour que le travailleur reste dans le dortoir. Si l'on ajoute tout ce qui s'ajoute à cela, on est loin d'une manne. Si l'on a loué des chambres d'hôtel, par exemple, on en a pour quelques milliers de dollars de plus. La plupart d'entre nous ont loué plus d'espace dans les dortoirs, mis des remorques ou pris d'autres mesures pour pouvoir isoler les différents groupes.

Ce soutien est bienvenu, mais qu'on ne fasse pas toute une histoire au sujet du montant de 1 500 \$, car il ne couvre pas tout. Il est utile, par contre.

Mme Lianne Rood: Merci.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste environ 50 secondes.

Mme Lianne Rood: Rapidement, monsieur Forth, vous avez également parlé d'un énorme stress. Je me demande si vous pouvez parler des vérifications de l'intégrité. Nous avons entendu des choses négatives à ce sujet.

• (1630)

M. Ken Forth: Ce n'est pas leur faute, mais nul doute qu'au cours des cinq dernières années, ils ont fait très peur aux agriculteurs.

Maintenant, ils effectuent des visites virtuelles du dortoir. C'est une chose que les organismes de santé publique locaux ont déjà faite. Je sais quelle est leur orientation et je dois dire que la situation s'améliore. Je ne reçois plus le genre de plaintes que je recevais habituellement. Tout ce que nous leur avons demandé, c'est de faire preuve de professionnalisme et de ne pas avoir de visées personnelles. Nous voulons que tous les inspecteurs procèdent de la même façon et demandent ce qu'ils veulent. L'autre jour, nous avons même suggéré qu'ils filment le dortoir avant que les gens y entrent, car un inspecteur a demandé à un agriculteur d'entrer alors qu'il était déjà isolé.

Le président: Merci, monsieur Forth. Merci, madame Rood.

C'est maintenant au tour de M. Ellis, qui dispose de six minutes.

M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.): Merci. J'aimerais remercier tous les gens de leur présence.

Ma question s'adresse aux champignonnistes. Je me demande comment ont été vos affaires au cours des 10 dernières années. La tendance était-elle à la hausse ou la situation était-elle stable?

M. Ryan Koeslag: Je dirais que la tendance a été à la hausse de façon constante pour nous. Il y a eu une forte expansion au Canada au cours des 10 dernières années, et nos exportations vers les États-Unis ont augmenté en même temps.

M. Neil Ellis: Je suis désolé, monsieur le président. Je n'entends pas le témoin.

M. Ryan Koeslag: J'en suis désolé.

Le président: Nous avons de la difficulté à vous entendre, monsieur Koeslag. Nous allons faire une brève pause pour que le technicien vérifie votre son.

D'accord. Essayons de nouveau.

M. Ryan Koeslag: Monsieur, je disais simplement que la production a augmenté au cours des 10 dernières années, et il en est de même pour nos exportations vers les États-Unis. Environ 40 % de notre production est exportée aux États-Unis.

M. Neil Ellis: À ce sujet, quelles ont été les répercussions sur votre marché d'exportation?

M. Ryan Koeslag: Il y a eu une légère baisse au début et une certaine réaction dans le secteur de la vente au détail, en plus de la perte des services d'alimentation. Toutefois, les exportations aux États-Unis ont augmenté, car ce pays fait également face à la COVID-19. Une partie a été envoyée à des services d'alimentation aux États-Unis, mais cela ne durera pas longtemps. Nous nous attendons à ce que cette demande disparaisse au cours des deux prochaines semaines.

M. Neil Ellis: Combien de producteurs y a-t-il au Canada?

M. Ryan Koeslag: Selon Statistique Canada, il y a plus de 132 producteurs, mais si nous nous fondons sur nos membres et la production commerciale, il y a environ 52 exploitations qui emploient environ 4 500 personnes un peu partout au pays.

M. Neil Ellis: Dans votre exposé, vous avez parlé de l'approvisionnement excédentaire et de la réduction de la production. Pouvez-vous expliquer ces notions?

M. Ryan Koeslag: Les champignons poussent vite — environ 4 % par heure, ce qui signifie essentiellement qu'ils doublent de taille toutes les 24 heures. Lorsque l'approvisionnement est devenu excédentaire et que nous avons dû jeter des produits, nous avons décidé de réduire la production. Ce processus prend environ un mois du début à la fin, c'est-à-dire à partir du moment où un champignon commence à pousser. Lorsqu'on a commencé à jeter des surplus de champignons, on en a profité pour adapter et réduire la production en conséquence, afin d'éviter ces surplus.

Cela dit, il n'y a plus de surplus et le problème est résolu, mais certains producteurs ont souffert plus que d'autres.

M. Neil Ellis: Vous avez mentionné qu'une exploitation agricole avait dépensé 100 000 \$ par mois pour de l'équipement de protection individuelle. J'aimerais connaître le montant que devrait dépenser une exploitation agricole moyenne. Vous avez dit que la province versait seulement 7 500 \$ par exploitation agricole, un montant qui ne durerait pas très longtemps. Selon vous, quel montant serait approprié, en moyenne, pour chaque exploitation agricole?

• (1635)

M. Ryan Koeslag: Il est difficile d'établir un coût moyen, car il existe un large éventail de types de production. Lorsqu'ils font face à des coûts aussi élevés, les producteurs utilisent certainement des méthodes qui maximisent les avantages et la prévention, par exemple l'installation de barrières de plexiglas, le port du masque et l'entreposage et le transport supplémentaires.

Nous avons tenté d'établir les coûts en menant un sondage auprès de nos membres, et estimons qu'ils s'élèvent à 240 000 \$ par semaine.

M. Neil Ellis: Ce calcul tient-il compte des 52 exploitations agricoles ou des 132 producteurs?

M. Ryan Koeslag: Il s'agit des 52 exploitations agricoles.

M. Neil Ellis: D'accord. Ce montant serait donc plus élevé si on incluait tous les producteurs.

M. Ryan Koeslag: Oui et non, car nous représentons probablement plus de 90 % des champignons qui se trouvent dans les épiceries et qui sont exportés aux États-Unis.

Mme Janet Krayden: Donc...

M. Neil Ellis: Vous pouvez poursuivre.

Mme Janet Krayden: Je parlerai de l'équipement de protection individuelle, car j'ai mené beaucoup de recherches sur ce sujet. Très tôt dans le processus, les exploitations agricoles ont rapidement investi dans le plexiglas, ainsi que dans l'entreposage et le transport supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous faisons maintenant face à ces coûts. Malheureusement, les programmes semblent s'appliquer à partir du mois de mai, et toutes les dépenses liées à l'installation de plexiglas en mars et en avril ne seront pas remboursées. Nous demandons donc de l'aide pour modifier ces programmes, afin que les producteurs obtiennent au moins un remboursement équitable pour tout l'équipement de prévention qu'ils ont installé.

Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation d'éclotions comme celle à laquelle les producteurs de viande ont dû faire face. Nous pouvons éviter une telle situation grâce aux pratiques exemplaires auxquelles ont eu recours un grand nombre de nos producteurs.

M. Neil Ellis: Je vous remercie.

Ma dernière question concerne l'aide provinciale. Vous avez parlé d'un programme qui offre 7 500 \$ par exploitation agricole. Existe-t-il d'autres types d'aide provinciale?

Mme Janet Krayden: Oui et non. Il existe quelques programmes provinciaux. En fait, juste avant la réunion, nous avons participé à un appel avec M. Hardeman, le ministre provincial de l'Agriculture, et nous participons maintenant à un appel avec la ministre provinciale de l'Agriculture de la Colombie-Britannique. Cette province a un nouveau programme d'approvisionnement, mais nous ne savons pas très bien ce qu'il offre. En effet, il n'indique pas de montant pour le remboursement des coûts. Les masques coûtent 3,50 \$ l'unité et nous ne savons pas s'il s'agit des masques N95.

De plus, l'Alberta avait mis sur pied un processus d'approvisionnement dans lequel nous étions intégrés aux travailleurs de la santé. Nous étions donc très heureux. Nous avons attendu les fournitures pendant un mois, mais nous avons ensuite reçu un courriel qui précisait que nous n'étions plus visés par le programme. Les dentistes recevront l'équipement, mais malheureusement, les travailleurs agricoles n'en recevront pas.

Le président: Je vous remercie, madame Krayden.

Je vous remercie, monsieur Ellis.

[Français]

Madame Desbiens, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Caroline Desbiens (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie mon collègue Yves Perron de m'avoir laissé la parole lors du premier tour de questions.

Je remercie également les témoins de leurs très intéressantes présentations.

Je suis originaire de Charlevoix. J'ai fait le tour des agriculteurs de ma circonscription dans le but d'avoir un son de cloche relativement à la vraie vie. J'ai parlé aux gens de l'entreprise Champignons Charlevoix, une belle entreprise en pleine expansion. Champignons Charlevoix fournit des champignons aux hôtels, aux restaurants et aux auberges. Comme vous le savez probablement, Charlevoix est une destination de choix.

Comme on ne peut plus faire de commandes ni d'achats, Champignons Charlevoix a révisé sa façon de faire. En effet, l'entreprise s'est lancée dans le commerce de détail. L'entreprise produit désormais des champignons marinés et des champignons séchés. Ces produits sont vendus à la boutique, mais comme cette dernière est fermée, le commerce en ligne leur a servi de bouée de sauvetage. Le commerce en ligne était déjà possible, et cela était efficace. Toutefois, l'entreprise réalise maintenant qu'elle pourrait développer davantage le commerce en ligne à l'international. Bien sûr, la complexité des relations internationales, du commerce international et de la protection des données privées lors des achats en ligne fait que l'entreprise est limitée à cet égard.

La demande de Mme Robitaille était de savoir s'il y avait une possibilité que le gouvernement investisse pour l'avenir. Monsieur Koeslag ou Madame Krayden, qu'en pensez-vous?

Au Bloc québécois, nous pensons à l'avenir, à l'après-COVID-19. Y a-t-il moyen d'investir afin de sauver certaines entreprises, comme Champignons Charlevoix, en ce qui a trait au commerce électronique, par exemple?

• (1640)

[Traduction]

M. Ryan Koeslag: C'est possible, et le gouvernement de l'Ontario a certainement offert du financement pour la vente en ligne et la création de portails à cet égard.

Nous devons reconnaître que les exploitations agricoles ont fait face à des coûts importants liés à la COVID-19, mais qu'elles n'ont reçu aucune aide pour les pertes liées à la production. C'est un problème à très grande échelle, car il s'agit de l'approvisionnement des épiceries et des services d'alimentation. Je ne suis pas certain que l'industrie souhaite s'organiser pour vendre ses produits en ligne à chaque domicile. C'est plutôt une opération à grande échelle, et c'est dans ce domaine que nous avons subi des pertes.

Mme Janet Krayden: Nous sommes très reconnaissants du programme offert par l'Ontario. S'il offrait plus de soutien pour la production de champignons, certaines exploitations agricoles pourraient l'envisager comme solution possible, car les gens aiment beaucoup les méthodes qui permettent d'éviter d'aller à l'épicerie.

Je suis tout à fait d'accord lorsqu'on dit que la livraison à domicile est la nouvelle façon de fonctionner. Un grand nombre d'entreprises ont beaucoup de succès avec cette méthode et j'ai entendu dire qu'elle avait très bien fonctionné pour une entreprise de champignons de Vancouver. Donc, oui, cela nous intéresserait si le gouvernement fédéral nous appuyait dans cette démarche.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: On demande aussi un service postal plus développé. Une livraison pouvait prendre trois ou quatre jours auparavant; aujourd'hui, cela prend plus de deux semaines, voire trois semaines, avec Postes Canada. Il y aurait sûrement des investissements à faire de ce côté-là aussi.

Je vais vous parler un peu de main-d'œuvre.

En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, au Bloc québécois, nous pensons toujours la même chose, c'est-à-dire que c'est le gouvernement fédéral qui aurait dû prendre en charge la mise en quarantaine des travailleurs saisonniers arrivant au Québec. Cela aurait évidemment épargné beaucoup d'énergie aux travailleurs agricoles propriétaires.

Des agriculteurs comme ceux de l'Île d'Orléans auraient dû être dans les champs à travailler pour sauver le bateau en semant au maximum avec l'aide de leurs familles, de leurs cousins ou de leurs voisins en attendant que les travailleurs étrangers arrivent. Ils ont plutôt dépensé toute leur énergie à essayer d'héberger des travailleurs, à faire appliquer l'éloignement physique, à se procurer de l'équipement.

Pensez-vous qu'on pourrait dès maintenant faciliter l'accessibilité à ce montant de 1 500 \$ par travailleur? Le processus de demande est complexe, et les agriculteurs sont dans les champs en ce moment. Ils n'ont donc pas le temps d'envoyer des factures, des reçus. On leur demande plein de choses pour qu'ils puissent bénéficier de ce montant de 1 500 \$ qui n'est, de toute façon, pas suffisant.

Qu'est-ce que vous en pensez? J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

[Traduction]

Mme Janet Krayden: Vous parlez toujours des champignons?

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Oui, ou peut-être que M. Couturier, qui s'occupe de la main-d'œuvre, pourrait répondre.

[Traduction]

Mme Janet Krayden: Les travailleurs des champignonnières sont embauchés à l'année et ils sont déjà au Canada. Cependant, nous avons environ 50 travailleurs qui étaient en vacances à l'extérieur du Canada lorsque les restrictions sur les voyages ont été imposées. Environ 10 d'entre eux ont pu revenir au pays. Ils auront recours au programme d'Agriculture Canada de 50 millions de dollars qui prévoit 1 500 \$ par travailleur.

Nos agriculteurs ont investi beaucoup d'argent dans les hôtels et les logements supplémentaires, afin de créer des espaces supplémentaires et d'isoler les travailleurs qui auraient pu être en contact avec la COVID-19.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: Est-ce que...

[Traduction]

Mme Janet Krayden: Aucune de nos dépenses n'est admissible. Nous ne pouvons pas utiliser ce programme.

Nous participerions certainement, mais veuillez élargir les critères, afin que certaines de nos dépenses liées à la production de champignons puissent être admissibles.

Mais nous participerions certainement au programme.

[Français]

Mme Caroline Desbiens: C'est ce que je pense aussi.

Rapidement — je m'adresse à l'un de vous —, en ce qui concerne l'écart entre ce que les États-Unis ont donné comme soutien à leurs agriculteurs et ce que le gouvernement du Canada donne, est-ce que...

Le président: Madame Desbiens...

Mme Caroline Desbiens: C'est déjà fini?

Le président: Malheureusement, c'est déjà fini. Nous sommes obligés de passer au suivant.

Mme Caroline Desbiens: Mes questions sont-elles trop longues?

Le président: Oui, c'est cela.

[Traduction]

D'accord. La parole est maintenant à M. MacGregor. Il a six minutes.

Monsieur MacGregor, vous avez la parole.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins de nous aider à comprendre comment cette crise touche encore plus nos secteurs agroalimentaires et agricoles.

J'aimerais d'abord m'adresser aux producteurs de champignons. Mon premier commentaire s'adresse à Mme Krayden.

Madame Krayden, votre commentaire au sujet d'un approvisionnement en masques pour deux semaines est très inquiétant, car il se fait l'écho des préoccupations que nous avons entendues dans d'autres comités. Les membres du comité des opérations gouvernementales se sont fait poser des questions troublantes sur l'état de notre réserve nationale. Notre pays doit certainement se pencher sur cet enjeu.

Monsieur Koeslag, j'aimerais revenir sur vos commentaires, car vous avez dit que les producteurs de champignons se battent encore pour obtenir l'accès aux principaux programmes et qu'ils recevront trop peu et trop tard, au bout du compte.

Avant la COVID-19, notre comité menait une étude sur les programmes de gestion des risques de l'entreprise et sur une série de plaintes qui ont été formulées à cet égard.

Plus tôt cette semaine, notre ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déclaré que les agriculteurs, les cultivateurs et les producteurs doivent se prévaloir des programmes d'aide déjà annoncés avant qu'elle puisse justifier une demande de fonds supplémentaires au Cabinet. Vous dites qu'il est difficile d'avoir accès à ces programmes, mais elle affirme que vous devez utiliser ces programmes avant qu'elle demande plus d'argent.

J'aimerais avoir votre avis sur ce sujet.

• (1645)

M. Ryan Koeslag: Oui. Nous avons aussi parlé directement à la ministre de cet enjeu, en précisant les problèmes d'accès à ces programmes. Nous faisons face à deux problèmes principaux. Le premier, c'est qu'il y a un plafond, et les exploitations agricoles se heurtent à cette limite de 3 millions de dollars. Si les pertes sont plus élevées que la limite imposée, le soutien offert ne sera pas suffisant pour permettre à une exploitation agricole de poursuivre ses activités à grande échelle.

De plus, des agrandissements sont en cours et on investit dans les immobilisations pour pouvoir accroître les activités. Lorsqu'il faut éliminer la moyenne pondérée de l'année où les ventes étaient les plus élevées et de celle où les ventes étaient les moins élevées, selon le calendrier, il se peut qu'on élimine un revenu important de ce calcul, ce qui pourrait, encore une fois, diminuer grandement le paiement reçu par un producteur.

Ce sont les deux principaux problèmes que cela nous pose, en plus des coûts des cotisations que certaines de ces exploitations agricoles pourraient devoir payer pour recevoir un remboursement, qui pourrait être plafonné à 3 millions de dollars. Ce sont des éléments

dont les exploitations agricoles doivent tenir compte. Leurs comptables et d'autres intervenants évaluent ces éléments en tout temps. Les producteurs nous disent qu'ils ne veulent pas participer à un tel programme, car en ce moment-ci, ils ont besoin d'aide, et ce programme ne convient pas.

Mme Janet Krayden: J'aimerais ajouter qu'un comptable de l'une de ces exploitations agricoles a utilisé le nouveau calculateur du programme Agri-stabilité d'Agriculture Canada. C'était dans le cadre d'une étude de cas qui se trouve dans notre rapport et que nous ferons parvenir au Comité plus tard cette semaine. Essentiellement, cette situation n'est pas viable, car les exploitations agricoles font faillite avant d'être en mesure d'avoir accès aux fonds.

Cette information se trouve dans une étude de cas que nous ferons parvenir au Comité.

M. Alistair MacGregor: C'est très bien.

Tous les témoins qui comparaissent nous disent qu'ils sont très préoccupés par l'accès à un bassin de main-d'œuvre fiable. L'un des thèmes que j'ai essayé d'approfondir est la manière d'intégrer la résilience dans notre système. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a comparu devant notre comité pour parler du programme pilote qui a été créé pour offrir une voie d'accès à la citoyenneté, et je sais que l'industrie du champignon sera l'une des industries admissibles dans le cadre de ce programme.

Pouvez-vous formuler des commentaires à cet égard? On parle d'un programme pilote et d'une voie d'accès à la citoyenneté depuis un certain temps, mais j'aimerais connaître votre avis sur la façon dont cela pourrait vous aider à établir une certaine résilience en ce qui concerne votre accès à la main-d'œuvre dans les années à venir.

Mme Janet Krayden: Oui, je vous remercie. Nous sommes très enthousiastes au sujet du projet pilote sur l'immigration dans le secteur agroalimentaire, et nous collaborons très étroitement avec le ministère de l'Immigration depuis quatre ans.

Nous avons organisé des ateliers avec les travailleurs agricoles jusqu'à la fermeture de l'économie en mars dernier. Nous pensions que de 100 à 200 travailleurs feraient une demande cette année, mais nous avons été très déçus, car l'un des critères stipule que les demandeurs doivent détenir un diplôme d'études secondaires. Le problème qui se pose, c'est que les écoles sont fermées dans le pays d'origine de ces travailleurs et ils n'ont donc pas accès à leur diplôme.

L'entreprise qui s'occupe de l'évaluation des études des candidats a donc proposé de s'occuper d'abord des travailleurs qui ont leur diplôme d'études secondaires au Canada — et selon ce que j'ai vu, c'est le cas de 30 à 40 personnes dans toutes les exploitations agricoles que j'ai visitées en mars, avant le début de la pandémie de COVID-19 — et d'obtenir ensuite les diplômes d'études secondaires originaux des travailleurs lorsque l'économie et les écoles de leur pays rouvriront. Toutefois, à ce jour, le ministère de l'Immigration n'a montré aucun intérêt à l'égard de cette solution, mais pour nous, ce serait logique. Dans le cas contraire, personne ne peut présenter une demande cette année.

• (1650)

M. Alistair MacGregor: Combien d'occasions aurez-vous, dans le cadre de ce programme pilote, pour formuler des commentaires au ministère de façon continue?

Mme Janet Krayden: Nous formulons des commentaires non officiels et nous avons parlé avec les intervenants du bureau du ministre il y a environ deux semaines, mais nous espérons qu'ils accepteront officiellement certains commentaires et qu'ils apporteront des changements supplémentaires très rapidement, par exemple une simple petite modification administrative au libellé pour permettre à nos travailleurs de présenter une demande dès maintenant. C'est ce que nous espérons.

Le président: Merci, madame Krayden, et merci, monsieur MacGregor.

La parole est maintenant à Jeremy Patzer. Il a cinq minutes.

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Mes premières questions s'adresseront aux témoins du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture. N'importe lequel de ces deux témoins peut répondre à la question.

Il y a environ un mois et demi, la Fédération canadienne de l'agriculture a demandé du soutien pour le secteur agroalimentaire. Selon vous, le secteur agricole du Canada se porte-t-il mieux qu'il y a deux mois, par exemple, et reçoit-il suffisamment de soutien?

M. Cyr Couturier: Je vais répondre à cette question, car je fais partie du conseil d'administration de la Fédération canadienne de l'agriculture en plus du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture.

Je ne crois pas que le secteur se porte mieux maintenant avec les programmes de soutien existants. En effet, les producteurs de champignons ont déjà dit que le programme Agri-stabilité ne s'appliquait pas à eux. Nous savons aussi que le programme de gestion des risques de l'entreprise ne convient pas à de nombreux produits cultivés au Canada.

De ce point de vue, vous avez déjà entendu certains des témoins qui comparaissent aujourd'hui affirmer que le secteur ne se porte pas mieux, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre. Il y a encore beaucoup d'incertitude. Des entreprises font faillite et de nombreuses autres les suivront au cours de la prochaine année.

M. Jeremy Patzer: Oui, certainement. Vous décrivez une situation certainement désastreuse. L'indifférence totale pour l'agriculture, dans son ensemble, a causé un problème.

Relativement aux effectifs et aux normes d'hygiène et de sécurité visant la COVID-19, croyez-vous que nous sommes en bonne voie pour maintenir la production alimentaire au Canada ou que nous sommes exposés à un risque de rupture de notre approvisionnement national?

M. Cyr Couturier: Au début, il y a eu, déjà, des interruptions dans les canaux de distribution. Ça commence à revenir à la normale, mais on continue d'avoir terriblement besoin de ces canaux pour la production, pour les producteurs qui veulent sortir leurs produits récoltés des champs ou les exporter outre-mer, comme moi, parce que je travaille aussi avec des producteurs de fruits de mer.

Notamment, les chassés-croisés des chaînes de valeur entre les détaillants et les restaurants causent des problèmes majeurs chez beaucoup de petits producteurs, en fait, dans tout le Canada.

M. Jeremy Patzer: Ces derniers mois, des milliers de jeunes Canadiens ont demandé une aide financière fédérale alors qu'ils étaient à la recherche d'emplois d'été. En même temps, des milliers

de travailleurs étrangers temporaires continuent de répondre à la demande de main-d'oeuvre dans le secteur agricole.

Compte tenu de ce fait et de la rumeur de pénuries de ces travailleurs, que pouvons-nous faire pour que le secteur attire davantage les jeunes Canadiens, pour qu'ils combler ces pénuries?

Comme j'ai grandi sur une ferme familiale, je comprends les avantages et les exigences du travail agricole, mais que pourrait faire le secteur pour rendre ce travail plus intéressant pour les jeunes citoyens du Canada?

M. Cyr Couturier: Je passe la question à notre directrice générale.

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: Bonne question! Le secteur affronte une pénurie très complexe. De nombreux témoins, y compris aujourd'hui, en ont décrit divers aspects.

Le Conseil, ayant toujours préconisé pour un problème complexe une solution multidimensionnelle, planche sur ce dossier avec différents joueurs du secteur de partout au Canada. Le noeud, c'est d'encourager plus de Canadiens à se sensibiliser davantage aux modes de production des aliments et à mieux les connaître, à se convaincre que l'achat de produits canadiens est une façon efficace d'appuyer le secteur. On peut même aller jusqu'à dire qu'il offre un excellent milieu de travail. Sur le plan de l'environnement, il exerce un incroyable pouvoir de séduction, et sa clientèle, déjà nombreuse, ne cesse de croître.

Comment intéresser davantage de Canadiens à l'agriculture? Voilà une question très importante, à laquelle il faut répondre dans le cadre d'une stratégie nationale de mise en valeur de la main-d'oeuvre. C'est ce à quoi nous aspirons depuis longtemps et qui est maintenant rendu nécessaire du fait de sa coïncidence avec tant de recommandations de tant d'études différentes. C'est maintenant le temps d'agir.

• (1655)

M. Jeremy Patzer: J'ai une petite question pour les 30 secondes qui me restent.

Des programmes scolaires intéressants, comme « L'agriculture dans la classe », mobilisent et informent les élèves du secondaire sur l'actualité agricole. Mais les élèves du postsecondaire peuvent fréquenter des écoles de formation professionnelle et ce genre de choses. Est-ce une possibilité pour l'agriculture, pour attirer plus de main-d'oeuvre?

Mme Portia MacDonald-Dewhirst: Il y a beaucoup à faire. Il ne faut pas seulement prêcher aux convertis, mais nous ouvrir aux étudiants en gestion des affaires et en sciences et les attirer dans le secteur.

Mais il n'y a pas assez de jeunes pour combler la pénurie de main-d'oeuvre. Nous devons donc faire preuve d'imagination. Il est essentiel de protéger l'accès des travailleurs étrangers, de moderniser cette filière et de songer à d'autres sources de recrutement dans la gamme complète de la main-d'oeuvre canadienne.

Le président: Merci, madame Dewhirst.

Monsieur Blois, vous disposez de cinq minutes.

M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Je vais d'abord questionner les champignonnistes.

La question de M. Ellis laisse certainement sous-entendre que votre secteur a connu 10 années de vaches grasses. S'agit-il en grande partie d'une industrie de main-d'oeuvre?

M. Ryan Koeslag: Oui, beaucoup. La main-d'oeuvre explique près de la moitié des coûts. Chaque champignon frais qu'on vend a été cueilli à la main.

M. Kody Blois: J'ai été heureux d'apprendre que, en grande partie, l'incertitude qui a touché la main-d'oeuvre n'a pas été un problème dans votre secteur.

Je crois que Mme Krayden aurait pu avoir dit que, au début de la pandémie, il manquait au moins 50 ouvriers temporaires étrangers. Est-ce exact?

M. Ryan Koeslag: Mme Krayden répondra, mais nous éprouvons bien des problèmes majeurs de main-d'oeuvre. Les postes vacants dans le secteur sont toujours nombreux, et les ouvriers étrangers temporaires...

M. Kody Blois: Pendant que nous y sommes, j'ai entendu dire que 50 d'entre eux étaient à l'étranger.

Pouvez-vous le confirmer, madame Krayden?

Mme Janet Krayden: Oui. En fait, 70 % de la main-d'oeuvre du secteur est canadienne, et, dans tout le Canada, nous comptons environ 900 ouvriers agricoles du volet agricole du programme des travailleurs étrangers temporaires. Ils étaient au Canada. Les 50 étaient simplement en vacances.

Mais, comme M. Koeslag l'a dit, le taux de postes vacants est ordinairement de 20 %. Il est stable, malgré nos efforts. Des champignonnières sont en surplus, d'autres sont toujours en pénurie.

M. Kody Blois: Je comprends. Je ne veux pas vous interrompre, mais je dois poursuivre.

Qu'en est-il des marges, dans votre secteur? Sont-elles importantes? Faibles? Le plus brièvement possible, s'il vous plaît.

M. Ryan Koeslag: Franchement, je n'en sais trop rien.

M. Kody Blois: Madame Krayden, le savez-vous? Peut-être que ça dépend du produit?

Mme Janet Krayden: Nous savons que les frais sont élevés, en raison des investissements nécessaires et des effectifs

Nous pouvons nous informer et vous répondre.

M. Kody Blois: Ce serait très utile.

Nous avons entendu parler des coûts supplémentaires. Ont-ils entraîné des pertes d'argent ou seulement une réduction des marges?

Mme Janet Krayden: Monsieur Koeslag, allez-y.

M. Ryan Koeslag: Indéniablement, des champignonnières ont dû déposer leur bilan. Nous savons que, dans l'Île-du-Prince-Édouard, la culture a cessé.

Effectivement, nous sommes dans une situation où, si nous cherchons les économies d'échelle dans l'exploitation de ces champignonnières, on détermine s'il est mieux d'en continuer l'exploitation pendant le pire de la pandémie de COVID ou de déposer son bilan.

Quant à savoir si elles sont nettement rentables ou si elles font franchement faillite, ce n'est pas si facile. Il est sûr que leurs frais sont actuellement élevés.

M. Kody Blois: Je comprends.

Mme Janet Krayden: De plus, les marchés sont très volatils.

M. Kody Blois: Revenons à l'observation sur la moyenne olympique ou pondérée. Vous avez dit que nous devrions simplement la laisser tomber.

Monsieur Koeslag, expliquez rapidement en une vingtaine de secondes par quoi vous la remplacerez.

M. Ryan Koeslag: Essentiellement par les moyennes actuellement utilisées, sans supprimer cette moyenne pondérée, ou par une tout autre option. Le Canada pourrait examiner la question. Certaines situations ne sont pas nécessairement avantageuses pour les industries en croissance, comme le secteur des champignons. Nous essayons d'être utiles et non de fixer des contraintes.

• (1700)

M. Kody Blois: Votre témoignage m'a certainement plu.

Monsieur Koeslag, vous avez dit qu'aucun programme n'avait été offert, mais je tiens à vous faire remarquer que le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes l'était à de nombreux producteurs agricoles et je suppose que ça comprend l'industrie de la myciculture. Il y a aussi la subvention salariale, Financement agricole Canada, le Programme de crédit aux entreprises et le programme Agri-investissement, lequel, je le sais, est offert aussi. Je sais que des obstacles existent, mais j'ai mal réagi à l'affirmation selon laquelle on n'avait pu offrir aucun de nos programmes.

Si je peux, je m'adresse maintenant à M. Forth.

Monsieur, Charlie Keddy, de ma circonscription, vante vos qualités de chef. Je le sais, les temps ont été difficiles. Donc, d'abord, merci aux exploitations agricoles qui attirent sans relâche des ouvriers dans notre pays. Vous avez cité le taux de 86,5 %, qui correspond à ce qu'a dit la ministre à notre comité, à sa dernière visite.

Est-il exagéré de dire que la plupart des difficultés que vous affrontez pour attirer ici des travailleurs sont le fait des pays d'où ils proviennent, en ce qui concerne l'ouverture de l'espace aérien de ces pays ou leur propre système de traitement des dossiers? Pouvez-vous l'expliquer?

M. Ken Forth: C'est indéniablement dans le pays d'origine.

Par exemple, à Trinité-et-Tobago, les autorités n'ont pas encore décidé si elles enverraient des travailleurs. Il paraît qu'elles en discutent tous les jeudis. Demain, c'est jeudi. Espérons donc qu'elles accepteront d'en laisser partir.

Les pays de l'est des Antilles viennent d'en laisser partir.

Le Mexique éprouve beaucoup de problèmes de logistique. Nous avons été chanceux qu'on y ait autorisé des départs avant la pandémie. Maintenant, bien sûr, les gouvernements ont tous ralenti le rythme, et la paperasse se remplit très lentement. Nous faisons donc ce que nous pouvons.

M. Kody Blois: Merci, monsieur Forth et monsieur le président.

Le président: Merci à vous deux.

Malheureusement, c'est tout le temps dont nous disposons pour le premier groupe de témoins. Je tiens à remercier les représentants de l'Association des champignonnistes du Canada, M. Ryan Koeslag et Mme Janet Krayden; ceux du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, M. Cyr Couturier et Mme Portia MacDonald-Dewhirst; et celui de Foreign Agricultural Resource Management Services, M. Ken Forth.

Madame Williams, veuillez nous pardonner de ne pas avoir pu établir la connexion. Nous pourrions peut-être nous reprendre une prochaine fois.

Merci à vous tous.

Nous suspendons les travaux cinq minutes, pendant que se feront les tests sonores pour le prochain groupe de témoins.

• (1700)

(Pause)

• (1710)

Le président: Reprenons. Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins.

Pour la deuxième heure, nous accueillons les Producteurs laitiers du Canada.

[Français]

Nous recevons M. Pierre Lampron, président des Producteurs laitiers du Canada.

[Traduction]

Nous avons avec nous le vice-président et le vice-président aux Enjeux et mobilisation de cet organisme, MM. David Wiens et Bobby Matheson.

Et les représentants de l'Association des transformateurs laitiers du Canada.

[Français]

Nous recevons M. Mathieu Frigon, président-directeur général de l'Association des transformateurs laitiers du Canada.

[Traduction]

Nous accueillons aussi son président, M. Michael Barrett.

Soyez tous les bienvenus. Commençons par une déclaration préliminaire de sept minutes.

La parole est aux Producteurs laitiers du Canada. Nous vous écoutons.

[Français]

M. Pierre Lampron (président, Producteurs laitiers du Canada): Bonjour.

Je m'appelle Pierre Lampron. Je suis président de l'organisme Producteurs laitiers du Canada, ou PLC.

Je suis accompagné du vice-président du conseil d'administration, M. David Wiens, qui est aussi le président des producteurs laitiers du Manitoba, et de M. Bobby Matheson, vice-président, Enjeux et Mobilisation, chez Producteurs laitiers du Canada. Au nom de tous les producteurs de lait au pays, nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de présenter notre point de vue sur la réponse canadienne à la pandémie de la COVID-19.

Comme pour de nombreux secteurs de l'économie canadienne, la pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions négatives sur la production laitière. Les estimations préliminaires indiquent que les répercussions financières totales de la pandémie sur le secteur laitier, y compris les pertes de revenus à la ferme et les coûts extraordinaires, pourraient atteindre jusqu'à 347 millions de dollars en 2020. Compte tenu de l'imprévisibilité de la pandémie, PLC continue de surveiller ces coûts de près et fournira des estimations révisées si cela est nécessaire.

La pandémie a provoqué des fluctuations soudaines et rapides de la demande de lait et de produits laitiers, allant d'une période initiale d'achats précipités à une baisse importante de la demande, à mesure que les consommateurs adoptaient de nouveaux modes de consommation. Ces pics et ces creux sans précédent sont largement imputables aux fermetures généralisées des hôtels, des restaurants et des institutions, ce que nous appelons le secteur HRI.

L'exercice visant à rééquilibrer la production en lien avec la demande s'est révélé plus complexe, puisqu'une vache, ce n'est pas comme un robinet, nous ne pouvons pas simplement la fermer. De plus, le lait cru est hautement périssable et ne peut pas être entreposé.

Les incidences financières de la COVID-19 comprennent la perte de revenus et les coûts d'élimination du lait, ainsi que les coûts visant les producteurs dans le cadre des programmes de stockage de la Commission canadienne du lait, ou CCL, car les producteurs couvriront certains frais de possession dans le cadre de ces programmes. Les producteurs laitiers du Canada estiment que les coûts d'élimination ont déjà atteint 40 millions de dollars, et pourraient atteindre jusqu'à 50 millions de dollars d'ici la fin de la pandémie lorsqu'ils seront combinés aux coûts d'entreposage. Les rajustements apportés au secteur ont permis d'arrêter, pour l'instant, la nécessité de jeter du lait.

Comment les producteurs laitiers se sont-ils adaptés à ce paysage changeant? Les bureaux de commercialisation ont rapidement pris des mesures pour réduire la production laitière. Ils ont travaillé avec les acteurs du secteur pour mettre en place des mesures visant à équilibrer la production avec l'évolution rapide du marché. Ce n'était pas une mince affaire, car nous devions en même temps garantir un approvisionnement continu en lait canadien sain et nutritif, alors qu'un retour à la normale s'annonce dans quelques mois.

Nous avons également travaillé avec la Commission canadienne du lait pour positionner ses programmes de stockage de beurre et de fromage, afin de contribuer à résoudre le problème des excédents de lait. À cette fin, nous voulons profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement et les partis de l'opposition des récentes modifications apportées à la Loi sur la Commission canadienne du lait.

Bien que nous ayons également accueilli favorablement les récentes annonces qui profiteront à l'ensemble du secteur agricole, certaines industries ont été plus durement touchées que d'autres et nécessitent un appui gouvernemental supplémentaire.

Je vais maintenant laisser la parole à M. David Wiens.

[Traduction]

M. David Wiens (vice-président, Producteurs laitiers du Canada): Merci, Pierre.

Bonjour,

La question est la suivante: Quel rôle joue la gestion de l'offre pendant la pandémie?

La rapidité avec laquelle le secteur laitier a réagi aux défis posés par la COVID-19 témoigne de l'agilité et de l'efficacité du système canadien de gestion de l'offre. Ce système a permis une réponse coordonnée aux impacts de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement laitier tout en limitant les répercussions sur les consommateurs canadiens.

Examinons ce qui se passe dans les secteurs laitiers des États-Unis et de l'Union européenne. Ces deux économies, en l'absence de gestion de l'offre, n'étaient pas bien placées pour agir rapidement ou collectivement à la crise. À titre d'exemple, selon les Dairy Farmers of America, les producteurs laitiers des États-Unis ont été contraints, au plus fort de la crise, de déverser 14 millions de litres de lait par jour. Sans aucune mesure de contrôle de la production, les producteurs laitiers de l'Union européenne ont demandé des fonds pour aider à réduire la production, et aux États-Unis, le gouvernement a récemment annoncé un renflouement de 2,9 milliards de dollars pour les producteurs laitiers.

De quel soutien le secteur laitier a-t-il besoin de la part des pouvoirs publics?

Malgré leurs pertes, les producteurs laitiers ne cherchent pas, pour l'instant à obtenir un soutien financier du gouvernement pour faire face aux conséquences de la COVID-19. Pourquoi? Parce que la gestion de l'offre a prouvé sa capacité à limiter les impacts sur notre industrie comparativement à d'autres industries et à d'autres pays. Malheureusement, la gestion de l'offre n'est pas conçue pour compenser la perte de la production laitière transférée aux producteurs laitiers d'autres pays. Il s'agit d'une perte nette de marché. Pour être clair, cela signifie qu'un plus grand nombre de produits laitiers sur nos étagères seront fabriqués à partir de lait étranger. En fait, d'ici 2026, 18 % de notre production laitière canadienne aura été transférée à l'étranger.

Si vous voulez soutenir votre industrie laitière nationale, si vous soutenez une chaîne d'approvisionnement laitière canadienne sûre et sans danger pour les consommateurs, nous vous demandons d'officialiser l'engagement à atténuer les effets des accords commerciaux et d'annoncer un calendrier pour l'indemnisation.

En conclusion, les producteurs laitiers veulent, eux aussi, nourrir la nation. C'est pourquoi, au-delà des programmes existants, les producteurs laitiers de tout le pays ont fait don de plus de 10 millions de dollars de produits laitiers aux banques alimentaires canadiennes pour soutenir les Canadiens dans le besoin. C'est aussi la raison pour laquelle nous continuons à travailler sans relâche dans les exploitations agricoles de ce grand pays, en fabriquant des produits nationaux de grande qualité qui contribuent à cimenter notre sécurité alimentaire.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Wiens.

Au tour, maintenant, de l'Association des transformateurs laitiers du Canada, qui dispose de sept minutes.

La parole est à qui veut la prendre.

M. Michael Barrett (président, Association des Transformateurs Laitiers du Canada): Merci. Je vais commencer.

Au nom de l'Association des transformateurs laitiers du Canada, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui

pour discuter de l'impact de la COVID-19 sur l'industrie canadienne de la transformation laitière.

Je suis le président du conseil d'administration de l'ATLC et je suis également le président et chef de la direction de la coopérative Gay Lea, une coopérative regroupant diverses PME à travers le Canada. Je suis accompagné de Mathieu Frigon, président et chef de la direction de l'ATLC.

En ces temps difficiles, l'ATLC est reconnaissante envers ceux qui continuent à travailler avec diligence pour fournir aux Canadiens des biens et des services essentiels. Comme tous les Canadiens, nous sommes particulièrement reconnaissants du travail acharné et du dévouement de nos fournisseurs de soins de santé.

Je tiens évidemment à souligner le travail accompli par le secteur laitier pour assurer la continuité de l'approvisionnement en produits laitiers au Canada. Nous vivons une époque sans précédent, et les producteurs et transformateurs laitiers travaillent ensemble pour contribuer. Depuis le début de la crise de la COVID-19, l'industrie laitière a fait don de près de 5 millions de litres de lait, qui ont été transformés en produits laitiers nutritifs et distribués aux banques alimentaires du Canada. Cela témoigne de l'engagement ferme des producteurs et des transformateurs laitiers envers leurs collectivités.

La COVID-19 a mis beaucoup de pression sur tous les aspects de l'infrastructure économique et sociale du pays. Les fabricants d'aliments du Canada ne font pas exception et les transformateurs laitiers sont soumis à une pression énorme aujourd'hui alors qu'ils s'adaptent aux défis posés par la COVID-19. Fournir aux Canadiens un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers nutritifs tout en protégeant la santé de nos employés reste la principale priorité des transformateurs laitiers.

Monsieur Frigon.

[Français]

M. Mathieu Frigon (président-directeur général, Association des transformateurs laitiers du Canada): Selon la gamme de produits et des marchés qu'ils desservent, la majorité des transformateurs laitiers ont vu leurs revenus chuter de 0 % à 50 % en raison de la baisse du marché de la restauration et de l'hôtellerie.

D'autre part, les transformateurs laitiers ont vu une augmentation de leurs coûts liée à la COVID-19, en raison de facteurs comme l'augmentation de l'absentéisme, l'achat des équipements de protection individuelle et des outils de dépistage ainsi que la consigne visant l'éloignement accru entre les employés, ce qui réduit la capacité de production.

La combinaison de la baisse des ventes et de l'augmentation des coûts signifie que de nombreux transformateurs sont soumis à des tensions financières importantes en raison des résultats nets carrément inférieurs, voire négatifs.

Nous remercions le gouvernement d'avoir accédé à la demande de l'industrie d'augmenter la marge de crédit de la Commission canadienne du lait à 500 millions de dollars. Nous reconnaissons aussi les programmes de soutien d'urgence qui ont été annoncés par le gouvernement fédéral pour pallier les effets de la pandémie de la COVID-19.

Cependant, ces programmes sont souvent inadéquats pour répondre aux besoins des transformateurs alimentaires. Par conséquent, nous recommandons d'étendre les programmes de soutien actuels de deux façons.

Tout d'abord, le Fonds d'urgence pour la transformation, de 77,5 millions de dollars, doit être augmenté de façon notable. De plus, il est important que tous les secteurs de la transformation alimentaire soient traités de façon équitable quand vient le temps d'accorder les fonds de ce programme.

Ensuite, selon sa structure actuelle, la Subvention salariale d'urgence du Canada, ou SSUC, laissera certains fabricants d'aliments sans soutien, parce que les baisses de revenus ne respectent pas le seuil de 30 % pour les mois d'avril et de mai. Nous proposons donc que ce programme soit modifié et que le gouvernement fournisse une échelle mobile quant au soutien en ce qui touche la réduction des revenus se situant entre 10 % et 30 %.

Monsieur Barrett, je vous laisse la parole.

[Traduction]

M. Michael Barrett: Nous ne pouvons pas venir ici aujourd'hui sans replacer dans un contexte plus large l'impact de la COVID-19 dans le secteur laitier. À la mise en œuvre complète, si l'on considère les trois derniers accords commerciaux, les transformateurs laitiers canadiens perdront 320 millions de dollars par année en marge nette. En plus des concessions d'accès aux marchés, l'ACEUM a une clause qui impose des plafonds aux exportations mondiales de lait canadien en poudre, ce qui rendra de plus en plus difficile le maintien de l'équilibre du système de gestion de l'offre.

Nous apprécions l'occasion que le gouvernement a donnée à l'industrie laitière d'exprimer ses préoccupations et de travailler à l'élaboration d'un régime d'indemnisation pour atténuer l'impact des accords commerciaux par l'entremise du Groupe de travail sur les stratégies d'atténuation. Cependant, alors que les transformateurs laitiers ont travaillé avec diligence et ont soumis leur plan d'atténuation en 2019, nous n'avons toujours pas reçu de réponse du gouvernement. C'est extrêmement décevant.

Nous avons confiance que le gouvernement tiendra ses promesses d'indemniser pleinement et équitablement les transformateurs laitiers pour leurs pertes. À ce titre, nous aimerions rappeler au Comité notre approche en deux volets pour atténuer l'impact négatif des accords commerciaux.

Le premier est un programme d'indemnisation des transformateurs laitiers qui viserait à soutenir les investissements dans la capacité de transformation laitière, la compétitivité et la modernisation. Ce programme comporterait des outils comme des contributions non remboursables pour les investissements, des crédits d'impôt remboursables, etc.

Le deuxième est l'attribution de licences d'importation de produits laitiers, appelées contingents tarifaires, aux transformateurs laitiers canadiens.

[Français]

M. Mathieu Frigon: J'aimerais revenir rapidement sur le point que vient d'aborder M. Barrett concernant les contingents tarifaires. Nous voulons réitérer l'importance d'attribuer les contingents tarifaires aux transformateurs laitiers.

À ce sujet, la semaine dernière, nous avons transmis une note à plusieurs représentants du gouvernement soulignant que le fait d'allouer la vaste majorité des contingents tarifaires aux transformateurs laitiers permettra de réduire au minimum les répercussions sur le marché laitier canadien. C'est en fait la viabilité même du secteur laitier qui est en jeu dans l'allocation des contingents tarifaires.

Les transformateurs laitiers possèdent l'expertise et le réseau de distribution nécessaires pour importer une grande variété de produits laitiers d'une manière qui perturbera le moins possible le marché canadien.

Le gouvernement doit surtout s'abstenir de répéter l'erreur qui a été commise dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, ou AECG, où il a attribué plus de la moitié de ses contingents tarifaires à des acteurs des secteurs non laitiers. Ces derniers n'ont pas d'intérêt direct, comme les transformateurs laitiers, à importer des produits laitiers qui réduisent au minimum les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement laitière et les plateformes de fabrication existantes au Canada. De plus, les transformateurs laitiers continuent d'innover, d'investir, de maintenir et de créer des emplois bien rémunérés partout au Canada. Des importations supplémentaires mal planifiées ou mal ciblées compromettraient la survie de nombreuses entreprises.

Finalement, j'aimerais rappeler que l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM, sera mis en œuvre dès le 1^{er} juillet, ce qui laisse très peu de temps à nos membres — les transformateurs laitiers — pour s'ajuster et planifier. Il est donc impératif que les décisions sur les contingents tarifaires et les quotas d'exportation soient annoncées dans les plus brefs délais par Affaires mondiales Canada.

Le président: Je vous remercie, monsieur Frigon.

Votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Michael Barrett: En conclusion, la pandémie a entraîné des changements sans précédent dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Le président: Je suis désolé, mais votre temps est écoulé, monsieur Barrett.

Nous allons passer aux questions.

[Français]

Monsieur Lehoux, vous avez la parole pour six minutes.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous, cet après-midi.

Ma première question s'adresse au représentant des Producteurs laitiers du Canada, M. Lampron.

Monsieur Lampron, vous nous avez expliqué que la pandémie avait causé un manque à gagner important pour les producteurs, mais que la souplesse de la gestion de l'offre vous avait permis de limiter les dégâts. Quelques millions de litres de lait ont dû être jetés au début, mais cela a rapidement été maîtrisé.

J'aimerais avoir votre avis sur l'après-COVID-19. Nous sommes en pleine pandémie présentement, mais elle tire à sa fin. Des ententes importantes ont été signées dans le passé, par exemple l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP.

Qu'attendez-vous du gouvernement?

Des plans ont été promis dans la dernière année et, actuellement, on est loin du compte de ce qui avait été proposé aux producteurs pour compenser ces manques à gagner, qui découlent des concessions accordées à l'Europe et aux pays de la région Asie-Pacifique.

M. Pierre Lampron: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lehoux, de votre question.

Oui, effectivement, la COVID-19 est un événement spontané qui s'est produit et dont on ne connaît pas la durée. Nous avons utilisé les outils de la gestion de l'offre et nous continuerons à les utiliser.

Nous avons abaissé la production laitière, et la CCL va en stocker. Cependant, les concessions de marchés accordées dans le cadre des accords commerciaux feront en sorte que les importations prendront environ 18 % du marché canadien en 2026, une fois tous les accords en vigueur.

Cela attaque vraiment la base fondamentale de la gestion de l'offre. Les produits du marché seront produits par des producteurs d'ailleurs. Nous n'avons pas d'outils dans la gestion de l'offre pour contrer ces pertes. Nous n'étions pas d'accord pour faire ces concessions, mais elles ont été faites et nous avons eu des promesses relativement à des compensations.

Nous avons reçu les compensations de la première année, mais il reste les prochaines années, et il y a l'ACEUM qui sera bientôt en vigueur.

M. Richard Lehoux: Monsieur Lampron, quel montant reste-t-il à percevoir du montant qui avait été avancé par le gouvernement dans le cadre des ententes conclues avec l'Europe et les pays de la région Asie-Pacifique?

M. Pierre Lampron: Le montant promis était de 1,75 milliard de dollars. Le montant pour la première année a été versé, et il reste ceux des années subséquentes. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais ce sont encore de bons montants, et les producteurs en ont besoin pour s'adapter à ces concessions.

M. Richard Lehoux: Monsieur Lampron, avez-vous été informé, par la ministre ou par le gouvernement, du moment où ces sommes vous seront versées? Cela contribuera certainement à maintenir la stabilité de la production laitière au Canada.

M. Pierre Lampron: On nous a seulement dit que les sommes seront versées. Nous aimerions avoir plus de détails et un engagement formel.

M. Richard Lehoux: L'ACEUM entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Dans ce cas aussi, il n'y a aucune entente entre le gouvernement et les producteurs de lait. Pourtant, depuis deux mois et demi, on verse à différents secteurs d'activité des sommes assez importantes quotidiennement. Je n'y vois aucune objection, mais y a-t-il eu un engagement de la ministre et du gouvernement?

M. Pierre Lampron: On nous a dit que ce sera fait, mais nous aimerions bien que l'engagement soit plus formel. Tout le monde est d'accord que l'on dédommage les producteurs pour les pertes qu'ils subiront année après année. On a fait des promesses à tous nos collègues qui sont soumis à la gestion de l'offre, mais de notre côté, nous voulons un engagement concret.

M. Richard Lehoux: Vous êtes solidaire de vos collègues producteurs des autres secteurs qui sont soumis à la gestion de l'offre. À eux non plus, le gouvernement n'a pas envoyé de signaux au sujet d'une possible compensation découlant des brèches causées par l'Accord dans le système de gestion de l'offre.

Dans votre présentation, vous avez parlé des millions de litres qui ont été envoyés aux États-Unis, où il n'y a pas de gestion de l'offre, et en Europe. Cela montre clairement l'importance de la gestion de l'offre pour le système agricole canadien.

Je vous remercie, monsieur Lampron.

J'aimerais maintenant m'adresser aux représentants de l'Association des transformateurs laitiers du Canada.

Monsieur Frigon, à la fin de votre présentation, vous avez dit que les contingents tarifaires auraient des répercussions. Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 actuelle, on a annoncé une somme de 77 millions de dollars pour indemniser le secteur des transformations, mais c'est loin de répondre aux besoins. De plus, le programme n'est pas tout à fait adapté au secteur canadien de la transformation laitière.

Vous ai-je bien compris?

M. Mathieu Frigon: En fait, le programme qui a été annoncé ne vise pas à compenser les transformateurs laitiers. C'est un programme offert dans le contexte de la crise liée à la COVID-19. On offre une somme de 77,5 millions de dollars à l'ensemble des transformateurs alimentaires.

La compensation dont nous avons parlé dans notre présentation concerne les accords commerciaux. Comme nos collègues producteurs laitiers l'ont mentionné, il y a beaucoup d'instabilité sur les marchés en ce moment.

Concernant l'allocation de contingents tarifaires, la dernière chose que nous voulons, c'est qu'il y ait encore plus d'instabilité sur les marchés. Pour cela, il faut que les contingents tarifaires soient alloués aux transformateurs de lait.

M. Richard Lehoux: Monsieur Frigon, connaissez-vous la position du gouvernement sur les contingents tarifaires?

M. Mathieu Frigon: Comme je l'ai mentionné dans ma présentation, nous voulons que les détails sur les volets exportations et importations soient annoncés dans les plus brefs délais. Nous avons de bonnes discussions tant sur le plan politique qu'avec des représentants du ministère. Je sais que le ministère travaille fort pour pouvoir faire ces annonces rapidement. C'est ce que nous souhaitons.

M. Richard Lehoux: L'entrée en vigueur de l'ACEUM le 1^{er} juillet plutôt que 1^{er} août a quand même une incidence importante.

Le président: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Lehoux.

[Traduction]

Un petit instant, je vous prie.

[Français]

Monsieur Drouin, vous avez la parole pour six minutes.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins qui sont présents aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de discuter avec eux.

Monsieur Lampron, je tiens à féliciter votre organisation. Il y a deux mois, je ne pensais pas qu'il fallait expliquer qu'une vache n'était pas reliée directement à une pinte de lait, mais voilà, il fallait l'expliquer. Votre organisation a fait du très beau travail.

Vous avez complètement raison de dire que le système de gestion de l'offre a sa raison d'être, même en temps de crise.

Je tiens à féliciter tous les producteurs de ma région. L'organisme Producteurs laitiers du Canada a été très généreux, même au niveau local, en donnant des bouteilles de désinfectant, du lait, du fromage, et ainsi de suite. Je tire mon chapeau à tous les producteurs laitiers.

Selon vous, quels seront les enjeux dans les prochains mois? Je sais que c'est difficile à déterminer parce qu'on ne sait pas quelle sera la demande, mais pour vos producteurs, quels seront les enjeux en juillet et en août?

M. Pierre Lampron: Personne ne sait ce qui va arriver. Il est difficile de faire des prévisions.

J'ai fait une analogie plus tôt avec le robinet. Si le secteur de l'hôtellerie, des restaurants et des institutions, c'est-à-dire le secteur HRI, reprend ses activités, que les habitudes des consommateurs reprennent et qu'il y a beaucoup d'achats locaux, c'est bon pour nous, mais il faudra répondre à la demande. Il y a eu une cassure radicale, et notre production a baissé. Si la demande augmente, il faudra y répondre. C'est pour cela que la question des stocks a été importante pour la Commission canadienne du lait. La marge de crédit a été augmentée afin qu'il y ait assez de produits entreposés pour répondre à la demande qui s'en vient.

L'avenir est très imprévisible. Aujourd'hui, par exemple, il fait très chaud. Nous avons de bonnes installations, mais la production peut diminuer. La météo fait partie des facteurs imprévisibles avec lesquels il faut composer.

M. Francis Drouin: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Frigon, vous avez dit qu'il y avait eu des négociations avec le gouvernement au sujet des compensations et des contingents tarifaires.

Votre analyse des pertes potentielles que pourrait subir votre industrie était-elle basée sur le dollar canadien? On sait que la valeur du dollar américain et celle du dollar canadien ont changé depuis l'hiver. Cela fait-il une différence ou prévoyez-vous subir les mêmes pertes?

M. Mathieu Frigon: Il pourrait y avoir un effet sur la marge, mais il ne sera pas substantiel. Notre groupe de travail a calculé que les pertes résultant des trois accords s'élèveraient à 320 millions de dollars par année, ce qui inclut les plafonds à l'exportation. Comme nous l'avons dit dans notre présentation, l'ACEUM impose des limites à l'exportation. Ce chiffre inclut les pertes résultant de ces plafonds.

M. Francis Drouin: D'accord.

Certains de vos membres ont des entreprises au Canada et aux États-Unis. Votre organisation a-t-elle pris position sur la pertinence d'accorder un contingent tarifaire ou une licence d'importation aux entreprises qui ont des usines aux États-Unis? Les entreprises pourraient simplement transférer leur production aux États-Unis. Devrait-on délivrer le même type de licence aux transformateurs qui ont des entreprises dans les deux pays qu'à ceux qui ont une seule entreprise au Canada, par exemple?

M. Mathieu Frigon: Nous ne nous sommes pas penchés sur cette question.

M. Francis Drouin: Vous pouvez tout de même comprendre que cela peut soulever des inquiétudes chez nos producteurs. N'est-ce pas?

M. Mathieu Frigon: Oui, assurément. Je peux voir que cela amènera des questions.

Notre association n'a pas pris position sur la manière dont les contingents devraient être partagés entre les transformateurs laitiers, selon qu'ils sont de petites et moyennes entreprises ou de grandes entreprises.

Nous croyons que les contingents devraient être alloués aux transformateurs de lait et non aux acteurs des secteurs non laitiers, parce que, ultimement, c'est nous qui subissons les répercussions de ces accords, et non les détaillants ou les courtiers qui ne sont pas des transformateurs.

M. Francis Drouin: Il y a eu des négociations au sujet d'un programme d'investissement pour aider le secteur de la transformation laitière à innover et à automatiser certains de ses processus afin d'augmenter la production.

Devrait-on envisager que l'attribution des fonds de ce programme soit fonction des contingents tarifaires alloués? Dans quelques mois ou l'année prochaine — je n'en ai aucune idée —, lorsque le programme d'investissement sera annoncé, croyez-vous qu'on devrait tenir compte de cela afin d'assurer l'équité? Je pense au secteur de la transformation du fromage, par exemple.

M. Mathieu Frigon: Effectivement, l'équité est très importante pour les transformateurs.

Plus tôt, je parlais de pertes de 320 millions de dollars par année. Le programme de compensation pourra être ajusté en fonction de l'allocation de contingents tarifaires, qui est aussi un outil d'atténuation des pertes. Cet outil ne sera pas efficace pour tous les transformateurs. Cela dépend des produits qu'ils offrent et des marchés qu'ils desservent. Ce sont deux outils complémentaires. Pour ceux qui n'ont pas reçu beaucoup de contingents tarifaires, c'est le programme de compensation qui contribuera le plus à améliorer la situation des producteurs.

M. Francis Drouin: Est-ce que vos membres ont entrepris des négociations? Je sais que c'est une question difficile, mais on sait que le secteur de la restauration n'est plus comme il était. Évidemment, cela a eu des répercussions sur vos membres et sur leurs fournisseurs.

Qu'arrivera-t-il si le secteur de la restauration ne redevient pas comme il était? Est-ce que votre industrie est prête à s'adapter?

Le président: Veuillez répondre très rapidement, s'il vous plaît.

M. Mathieu Frigon: Ce n'est pas facile à faire, parce que la baisse de revenu peut être beaucoup plus grande pour les fournisseurs du marché de la restauration. Chaque cas est différent.

M. Francis Drouin: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Frigon et monsieur Drouin.

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron: Bonjour à tous.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Lampron, en ce moment, quand je pose des questions sur le versement de compensations à la suite des accords de libre-échange, je me fais répondre que ce n'est pas le moment et qu'on a d'autres priorités à traiter.

Pourriez-vous expliquer au Comité l'importance pour vous de recevoir ces sommes maintenant et la façon dont cela pourrait vous aider?

M. Pierre Lampron: Toutes les pertes associées à ces accords commerciaux ont été documentées. L'ACEUM entrera en vigueur de façon un peu prématurée, soit au mois de juillet. Nous espérons que cet accord entrerait en vigueur au mois d'août, parce que l'année laitière commence au mois d'août. Comme mes confrères l'ont dit, des limites à l'exportation nous sont aussi imposées. Nous devons adapter notre industrie. Ce sont de bons montants, mais une grande partie de notre marché a été cédée à d'autres productions. C'est pour cela que nous en avons besoin.

Ce que nous demandons en premier lieu, ce sont des paiements directs aux producteurs.

M. Yves Perron: Si je vous comprends bien, vous me dites que les répercussions se font déjà sentir. Vous avez donc besoin de l'argent maintenant et vous voulez des paiements directs. C'est un message assez clair.

Vous avez remercié le gouvernement pour la modification qu'il a apportée à la Loi sur la Commission canadienne du lait. C'est bien.

Trouvez-vous que cela a été long avant qu'on apporte la modification? Si cela avait été fait plus tôt dans la crise, auriez-vous pu éviter de jeter autant de lait?

M. Pierre Lampron: Je n'aime pas critiquer ce qui s'est fait. Je pense que tout le monde était en crise. Nous n'avons pas tous vu cela passer, et le changement a été fait rapidement, soit en deux semaines. Essayons de parler de l'avenir et des éléments positifs.

M. Yves Perron: Vous êtes bien gentil.

Vous parlez de l'importance de la gestion de l'offre et de son système. Je suis content, parce que l'ensemble de mes collègues ont l'air de comprendre l'importance de préserver ce système. Je présume que vous verriez d'un bon œil l'adoption éventuelle d'une loi qui protégerait la gestion de l'offre afin qu'on n'y touche plus, parce qu'une amputation de 18 % de votre production, c'est suffisant.

M. Pierre Lampron: C'est certain. Dans le cadre des trois derniers accords, l'industrie laitière et les producteurs laitiers ont fait beaucoup de concessions. À un moment donné, nous ne sommes plus capables d'en faire davantage. Une telle loi serait bien vue. Je vous remercie du travail que vous faites pour protéger la gestion de l'offre.

M. Yves Perron: Je vous remercie, monsieur Lampron. Vous avez mentionné les trois derniers accords. C'est pour cela que je vous trouve bien gentil et poli.

Monsieur Frigon, j'aimerais que vous me parliez des répercussions qu'aura sur vous et votre industrie l'entrée en vigueur de l'ACEUM le 1^{er} juillet. Vous semblez dire qu'on vous avait affirmé que cet accord entrerait en vigueur le 1^{er} août. Pouvez-vous me répondre en une vingtaine de secondes?

M. Mathieu Frigon: Les répercussions seront très grandes. En réalité, la première année va durer 30 jours. Il y a une très grande différence entre la première année et la deuxième année dans l'Accord. Pour la deuxième année, il faut tripler les importations et ré-

duit considérablement le plafond d'exportation, qui passera de 55 000 tonnes à 35 000 tonnes. Nous allons donc bénéficier de la première année pendant un mois. Ce sont des répercussions substantielles.

Effectivement, nous avons été extrêmement déçus d'apprendre que la mise en œuvre se ferait le 1^{er} juillet.

M. Yves Perron: vous avez donc subi une perte qui n'était pas prévue, et elle s'ajoute à tout le reste.

Vous avez mentionné tantôt les contingents tarifaires découlant de l'accord conclu avec l'Europe, dont plus de la moitié ont été accordés à des agents non laitiers, des distributeurs, pour ne pas les nommer.

Pouvez-vous m'expliquer quelles sont les répercussions négatives de cette situation? Qu'est-ce qui pourrait arriver si l'on faisait la même erreur dans le cadre de l'accord conclu avec les États-Unis?

M. Mathieu Frigon: Cela avait été annoncé en 2017, et nous avons vu en rétrospective que cela a créé énormément d'instabilité sur le marché. Souvent, des fromages sont importés précisément pour concurrencer des fromages déjà produits au Canada, ce qui entraîne cette instabilité.

Bien sûr, nos membres prendront la décision d'importer en fonction des conditions du marché laitier. Ils ont les deux mains dedans, si je puis dire. Ils sont bien au fait des conditions du marché et du niveau des stocks. Les joueurs extérieurs au secteur laitier ne sont pas portés naturellement à regarder ces paramètres ou des facteurs comme le niveau de production ou des stocks. En fait, nous avons vu dans les dernières années qu'allouer cela à des joueurs extérieurs crée énormément d'instabilité dans le marché. Évidemment, il y a eu l'effet du volume, mais il y a eu aussi une incidence sur l'ensemble de la structure.

M. Yves Perron: Monsieur Frigon, si les contingents tarifaires, ou les quotas, ne sont pas accordés en très grande majorité aux transformateurs, cela augmente les pertes pour l'industrie. Cela augmentera donc la nécessité d'une compensation de façon différente. Vous avez besoin, vous aussi, d'une compensation, et vous aimeriez aussi avoir un échéancier.

Est-ce que j'ai bien compris?

M. Mathieu Frigon: C'est tout à fait cela. Cela augmentera le besoin en matière de compensation.

Dans le contexte actuel, il y a beaucoup d'instabilité, comme mes collègues producteurs l'ont dit, à cause de la COVID-19. Il y a eu l'annonce de l'entrée en vigueur prématurée de l'ACEUM, qui a créé encore plus d'instabilité. C'est probablement le pire moment pour en créer davantage. C'est pour cette raison que nous disons qu'il faut absolument que les contingents tarifaires soient alloués aux transformateurs.

M. Yves Perron: Avez-vous obtenu des engagements à cet égard jusqu'à maintenant ou n'avez-vous pas de son, pas d'image, pas de nouvelles?

M. Mathieu Frigon: Non. Un processus est en cours et la décision devrait être rendue très prochainement parce que, comme je l'ai dit, le 1^{er} juillet approche au galop.

M. Yves Perron: Les membres du Comité comprennent très bien la très grande importance d'être sensibles à cette demande pour réduire au minimum les répercussions sur le secteur.

Je pense que mon temps de parole est écoulé.

Je vous remercie beaucoup d'être venu nous parler, et je peux vous dire que nous avons reçu favorablement vos arguments. Nous espérons que les gens du gouvernement les recevront aussi bien que nous.

Le président: Je vous remercie, monsieur Perron.

Nous passons maintenant à M. Alistair MacGregor.

Monsieur MacGregor, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour à tous nos témoins. Je suis ravi de vous voir sur Zoom.

Je vais commencer par les Producteurs laitiers du Canada. Je fais partie des députés qui ont assisté à une séance d'information technique sur la Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du lait visant à majorer le pouvoir d'emprunt de la Commission.

Lors de cette séance d'information technique, les fonctionnaires nous ont indiqué que les producteurs laitiers avaient été forcés de jeter 30 millions de litres de lait. Je sais que cela a dû être très douloureux pour vos membres, sachant à quel point vous êtes fiers de notre système de gestion de l'offre. Quand j'ai entendu ce chiffre, sachant combien de produits laitiers étrangers nous avons sur nos tablettes, je me suis demandé pourquoi. Est-ce que cela aurait été nécessaire si nous n'avions pas renoncé à une si grande part de notre marché intérieur?

Je vous remercie énormément de vos commentaires sur la façon dont la gestion de l'offre, parce qu'elle nous permet de gérer la production, nous a permis de survivre à la tourmente que nous connaissons en ce moment. Quel genre d'engagement espérez-vous pour que nous puissions renforcer la résilience de notre système de gestion de l'offre de sorte qu'il soit là pour les générations futures et que nous puissions résister aux chocs du même genre à l'avenir?

M. David Wiens: C'est une excellente question.

Premièrement, en ce qui concerne la Commission canadienne du lait, la capacité d'augmenter l'entreposage est importante pour nous, parce que cela nous aide effectivement. Quand nous avons eu des surplus au début, il a été possible de les entreposer pendant un certain temps, car nous avons maintenant réduit la production.

Les accords commerciaux conclus dans le passé ont assurément exacerbé la situation, parce que nous avons déjà une perte de production par rapport au point où nous nous situerions autrement.

Il y a un autre facteur important, et c'est qu'une fois que nous aurons traversé cette pandémie et que nous en sortirons, nous n'aurons plus la même place, parce qu'alors, l'ACEUM aura pris effet et nous aurons encore perdu une part du marché.

Nous cherchons entre autres choses à souligner ici qu'avec la gestion de l'offre, nous pouvons faire face à des choses comme des périodes de fléchissement économique, mais il faut dire que celle-ci est extrême. Nous n'avons jamais connu une telle situation. Cela a testé nos limites. Ce que la gestion de l'offre ne peut supporter, c'est l'érosion constante de notre base. Chaque fois que nous ouvrons un peu plus l'accès au marché laitier canadien, c'est en fait ce qui se produit. Chaque fois qu'on en élargit l'accès, cela nous affaiblit, puis il nous est plus difficile de faire face au genre de défi que nous avons durant l'actuelle pandémie. Nous craignons réellement que

cela nous affaiblisse un peu plus à l'avenir. C'est cette base, sur laquelle s'appuie la gestion de l'offre, qui ouvre la voie à tout le reste.

À mesure que nous nous approchons d'un accès à 18 % du marché laitier canadien par des étrangers, cela mine notre capacité d'affronter le genre de tempête qui s'abat sur nous avec cette pandémie.

M. Alistair MacGregor: Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Pour le temps qu'il me reste, je vais m'adresser aux Producteurs laitiers du Canada.

Je crois que tous les membres du Comité diront comme moi que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sera au cœur de la reprise du Canada à l'issue de cette crise.

En ce qui concerne les contingents tarifaires, ou CT, je comprends les arguments selon lesquels il en faut plus à nos transformateurs pour permettre une compréhension approfondie des marchés locaux et veiller à ce que notre offre intérieure de produits laitiers ne soit pas interrompue par l'importation de produits étrangers.

Cependant, si nous obtenons pour vous l'augmentation des CT, pouvez-vous me donner une idée de ce que cela signifiera du point de vue du coup de fouet économique qui aidera vos transformateurs à donner un élan à la reprise économique dans vos régions, après cette crise?

M. Michael Barrett: Je vous remercie de cette question. En effet, il est essentiel de garantir des CT à ceux qui ont leurs installations au pays. Des milliards de dollars ont été investis dans la capacité de transformation et les moyens, et quand vous parlez du coup de fouet, ce que cela va faire, c'est réaffirmer l'investissement continu. On ne peut vraiment pas dire que l'attribution de CT en vertu de l'AECG a été un coup de fouet permettant aux transformateurs laitiers canadiens d'investir dans la fabrication de fromages au Canada.

Pour ce qui est de cet investissement ou des CT qui sont attribués — et nous demandons plus de 90 % —, le coup de fouet nous permet de comprendre la stabilité du marché, de miser sur ce dont Dave Wiens a parlé, parce qu'il faut de la stabilité du côté de l'offre, mais il faut aussi de la stabilité du côté de la capacité.

Il n'est pas surprenant que nous soyons ici ensemble, parce qu'il ne sert à rien de produire si vous n'avez pas de transformation. Ce qu'il nous faut, comme coup de fouet, c'est la stabilité en retour. Nos membres constatent une baisse de 30 à 50 % des ventes, et une baisse de 80 % de leurs marges de revenus avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Cet effet de la COVID va avoir d'importantes répercussions.

Ce n'est peut-être pas le coup de fouet, mais une poussée d'adrénaline, peut-être, qui nous permet d'avoir de la stabilité sur le marché.

M. Alistair MacGregor: Je vous remercie.

Le président: Merci, messieurs MacGregor et Barrett.

Ce sera tout pour notre deuxième groupe de témoins.

Je remercie nos témoins d'aujourd'hui. Nous avons, des Producteurs laitiers du Canada, M. Pierre Lampron, président, ainsi que M. David Wiens et M. Bobby Matheson. Merci d'avoir été là. Nous avons aussi, de l'Association des transformateurs laitiers du Canada, M. Mathieu Frigon et M. Michael Barrett. Merci infiniment d'avoir été là.

[Français]

M. Richard Lehoux: Monsieur le président, ce n'est pas un rappel au Règlement, mais j'aimerais souligner quelque chose.

[Traduction]

Le président: Nous vous écoutons.

[Français]

M. Richard Lehoux: Je vous remercie, monsieur le président.

Étant donné que ce sera la Journée mondiale du lait lundi prochain, j'aimerais que nous levions tous notre verre, du moins ceux qui en ont un à proximité. Ce qui est important, c'est que tout le monde lève son verre de lait le 1^{er} juin et tire son chapeau à l'industrie laitière du Canada ainsi qu'aux producteurs et aux transformateurs.

M. Yves Perron: Encore une fois, nous sommes d'accord, monsieur Lehoux.

Le président: Monsieur Lehoux, je vous remercie de votre intervention.

Le 1^{er} juin, nous lèverons notre verre de lait, prendrons une photo et la publierons sur les médias sociaux.

Je vous remercie de nous avoir rappelé cette date.

[Traduction]

J'aimerais simplement signaler une dernière chose avant que nous partions. Comme vous le savez, la motion n^o 7 a été adoptée, et nous avons la permission de continuer de siéger au-delà de vendredi. Je vais communiquer avec les vice-présidents, et nous pourrions amorcer une discussion sur la façon dont nous voulons procéder, sur les types de thèmes que nous voulons aborder, et ainsi de suite. Je vais le faire avant la fin de la semaine, si vous êtes d'accord. Vous pouvez commencer à parler entre vous et déterminer comment nous procéderons à l'avenir.

S'il n'y a rien d'autre, je vais encore une fois remercier tout le monde. Nous nous reverrons vendredi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>